



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
1^{er} novembre 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

**Cinquième rapport périodique soumis par le Botswana
en application de l'article 18 de la Convention, attendu
en 2023***

[Date de réception : 9 août 2023]

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



Avant-propos

1. Le cinquième rapport de pays sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été officiellement commandé par le Ministre de la jeunesse, du genre, des sports et de la culture le 6 octobre 2022 à Francistown. La production de ce rapport est le fruit d'une collaboration entre le Gouvernement botswanais et différents membres d'organisations de la société civile, notamment des Dikgosi (chefs coutumières et coutumiers), des chefs religieuses et religieux, des partis politiques, des praticiennes et praticiens de droit privé, des organisations communautaires de défense des droits humains, la Commission nationale pour l'égalité des genres, des syndicats, et des personnes en situation de handicap. Ces parties prenantes ont participé à l'élaboration du rapport dès les premières étapes et jusqu'à sa finalisation.

2. Il est important de souligner que des consultations nationales ont été entreprises dans les régions du Nord-Est (Francistown) et du Nord-Ouest (Maun), ainsi que dans le Sud (Gaborone), l'Est (Selibe Phikwe) et l'Ouest (Gantsi) du pays.

3. Le Botswana a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et y a adhéré le 13 août 1996, démontrant ainsi sa détermination à mettre un terme à toutes ces formes de discrimination et à promouvoir les droits des femmes. En outre, le pays a adhéré à d'autres instruments qui promeuvent l'égalité des genres et l'avancement des femmes, notamment, en 2017, le Protocole sur le contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

4. Le Botswana continue de largement diffuser la Convention et son protocole facultatif par divers moyens, sous l'impulsion du mécanisme national de promotion de l'égalité des genres. Ainsi, lors de la révision de la Constitution nationale (Commission Dibotelô), des organisations de la société civile et d'autres groupes ont spécifiquement fait référence à la Convention dans le cadre de leurs soumissions à la Commission de 2022.

5. En 2021, son Excellence le Président de la République du Botswana s'est engagé à faire en sorte que le pays passe d'un revenu intermédiaire à un revenu élevé en adoptant le Programme de réinitialisation, dont le cinquième pilier est « le changement des mentalités ». La nation est ainsi invitée à faire évoluer les mentalités en fixant de nouvelles priorités, en adoptant de nouvelles approches et en mettant en place de nouvelles stratégies de mise en œuvre. À cette fin, le portefeuille de l'égalité des genres a été transféré au Ministère de la jeunesse, du genre, des sports et de la culture.

6. Soucieux de promouvoir l'égalité des genres, le Gouvernement continue d'adopter des réformes institutionnelles, administratives et juridiques visant à assurer l'inclusion socioéconomique des femmes et des filles.

7. Le présent rapport met en lumière les progrès considérables accomplis depuis le dernier rapport de pays en 2018. Parmi ces progrès, on peut notamment citer : la Politique foncière révisée de 2019, qui permet à la fois aux hommes et aux femmes mariés de posséder des terres ; l'application de la loi de 2021 sur le registre des délinquants sexuels, qui introduit des sanctions plus strictes pour les personnes condamnées pour des infractions sexuelles et porte création d'un registre des délinquants sexuels ; la modification du Code pénal de 2018 faisant passer la majorité de 16 à 18 ans.

8. Le Gouvernement a par ailleurs redoublé d'efforts pour systématiser la prise en compte des questions de genre grâce à la participation active de divers secteurs, comme le montre l'adoption de la Stratégie en matière de genre pour le secteur

agricole, l’élaboration d’une politique de lutte contre les changements climatiques, et la systématisation de la prise en compte des questions de genre dans le système judiciaire. On peut également citer parmi les réformes administratives la création, au sein de la Police botswanaise, de la Cellule de protection des femmes et des enfants et la mise en place par l’Administration judiciaire de tribunaux spécialisés afin d’accélérer le traitement des affaires de violence fondée sur le genre.

9. Une deuxième commission nationale pour l’égalité des genres a été nommée en 2022 afin de faciliter la bonne exécution de la Politique nationale sur le genre et le développement et un meilleur suivi des activités y relatives. En outre, le Comité interministériel sur la violence fondée sur le genre a été créé en novembre 2020 afin de fournir des orientations stratégiques pour la lutte contre la violence fondée sur le genre sur le plan national.

Résumé

10. Le présent document constitue le cinquième rapport périodique soumis par le Botswana au Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes sur la mise en œuvre du document CEDAW/C/BWA/5 6/38 17-22706. Il fait suite aux observations finales du Comité et aux recommandations issues du quatrième rapport national.

11. Le rapport est présenté en deux grandes parties, à savoir la réponse aux observations finales et l’examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention. Ces parties sont précédées d’un résumé analytique et d’une introduction. La première partie revient sur les recommandations découlant du précédent rapport périodique sur l’application de la Convention. La deuxième partie rend compte des avancées réalisées depuis le précédent rapport dans la mise en œuvre de tous les articles de la Convention. L’introduction donne un aperçu général du profil du pays, de sa situation socioéconomique et de son cadre constitutionnel, et présente les mesures d’ordre législatif, politique et administratif adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention.

12. En ce qui concerne la définition de la discrimination, la justice naturelle prévaut sur toutes les juridictions du Botswana, y compris sur le système de justice coutumière. À cet égard, le droit coutumier doit être appliqué dans le respect des principes de moralité, d’humanité et de justice naturelle, et dans l’objectif d’assurer la justice et l’égalité. En cas de doute concernant une pratique ou une coutume, il appartient au tribunal de trancher conformément aux principes de justice, d’équité et de bonne conscience. En outre, le droit international des droits humains guide l’application du droit dans le pays.

13. Le Botswana continue de diffuser largement la Convention et son protocole facultatif dans le cadre d’ateliers, d’échanges ciblés avec des groupes et de commémorations comme la Journée internationale des femmes, la Journée internationale des hommes, les 16 jours d’activisme contre la violence à l’égard des femmes et des enfants et la Journée mondiale du sida. Les médias sont également mobilisés, notamment en ce qui concerne la diffusion d’informations tenant compte des questions de genre. À cet effet, 755 Dikgosi (chefs coutumières et coutumiers), 65 340 jeunes, 15 157 dirigeantes et dirigeants communautaires, 75 242 femmes, 57 188 hommes, 5 320 autorités locales et 703 organisations confessionnelles ont été mobilisés.

14. Conscient de la nécessité d’adopter des mesures spéciales pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, le Gouvernement a déployé des efforts réfléchis pour remédier à la faible proportion de femmes occupant des postes

politiques. Ainsi, Son Excellence le Président de la République du Botswana a pris la décision de nommer 67 % de femmes parmi les membres spécialement élus du Parlement. En outre, il a nommé les premières femmes au poste de Ministre des finances et à la Présidence de la Cour d'appel, et des femmes occupent également les postes de Première Secrétaire permanente auprès du Président et de Secrétaire permanente adjointe auprès du Président. Il en est de même pour la Directrice de l'administration pénitentiaire et la Commissaire général de l'administration fiscale unifiée du Botswana. Au niveau local, 34 % des élus sont des femmes.

15. Afin de lutter contre les stéréotypes de genre et les pratiques culturelles néfastes, des programmes tels que Men Care, Men in the Kitchen et Monna Tia ont été créés pour inciter les hommes à s'impliquer davantage sur les questions familiales et sociétales. Ces programmes sont exécutés par le Gouvernement et des organisations de la société civile et visent à promouvoir une masculinité et des rôles masculins positifs et à remédier à l'absentéisme des pères. En outre, les différents secteurs poursuivent le processus d'application de la loi sur l'abolition de la puissance maritale, qui met un terme au rôle de l'homme en tant que chef de famille ainsi qu'aux restrictions imposées par la puissance maritale sur la capacité juridique de l'épouse. Par ailleurs, le Botswana continue de s'attacher à promouvoir les aspects positifs de sa culture en abordant la question des effets néfastes des stéréotypes discriminatoires sur la réalisation des droits humains des femmes avec les acteurs concernés, notamment les chefs tribaux et tribaux, religieuses et religieux ou les chefs communautaires. Le Gouvernement est conscient de l'importance des chefs coutumières et coutumiers (Dikgosi) de par leur rôle de gardiennes et gardiens de la culture et continue à les associer à son action. En novembre 2020, il a élaboré, en partenariat avec le PNUD, un manuel de formation concernant la violence fondée sur le genre afin de standardiser les activités de renforcement des capacités des Dikgosi en la matière.

16. Le Botswana s'est engagé à accélérer l'action visant à éliminer la violence fondée sur le genre lors du Sommet de Nairobi sur la Conférence internationale sur la population et le développement. Par ailleurs, il a ratifié le Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur le genre et le développement. Un comité interministériel sur la violence fondée sur le genre a également été créé en 2020 afin de fournir des orientations stratégiques et d'assurer la coordination de la lutte contre la violence fondée sur le genre au niveau national. Pour améliorer l'accès à la justice, la Police botswanaise a créé une cellule de protection des femmes et des enfants. Des tribunaux spéciaux ont également été créés par l'Administration judiciaire en décembre 2021 afin d'accélérer le traitement des affaires de violence fondée sur le genre. Les services pénitentiaires du Botswana ont également introduit un programme visant à promouvoir la réadaptation et la réinsertion des auteurs de violence fondée sur le genre dans la société. En 2021, une étude de faisabilité sur la création de refuges et le renforcement des refuges existants a été réalisée. Les conclusions et les recommandations issues de l'étude de faisabilité sont en cours d'examen afin d'éclairer les décisions liées aux besoins des victimes de violence fondée sur le genre.

17. Le Gouvernement travaille à l'élaboration d'un projet de loi portant modification de la loi contre la traite des êtres humains de 2014, qui introduit des dispositions portant spécifiquement sur la traite et l'exploitation sexuelle de mineurs. Les sanctions vont d'une peine minimale obligatoire d'au moins 30 ans à une peine maximale d'emprisonnement à vie assortie d'une amende d'environ 100 000,00 dollars des États-Unis, sans possibilité de sursis. Le projet a été élaboré à la suite de consultations menées par le Ministère de la justice à l'échelle du pays, auxquelles ont participé des acteurs clefs tels que les forces de l'ordre, des fonctionnaires des districts, des travailleuses sociales et travailleurs sociaux et d'autres agents et

partenaires de première ligne essentiels. Guidé par l'article 5 f) de la loi contre la traite des êtres humains, le Gouvernement a mis en place la Commission sur (l'interdiction de) la traite des êtres humains, sous l'égide du Ministère de la Justice, afin de surveiller l'ampleur du phénomène. Le Comité est chargé « de diriger et de superviser l'organisation de projets d'étude ou de recherche et le développement d'un système de base de données intégré aux fins de la prévention et de la répression de la traite des êtres humains ».

18. La plus haute juridiction du Botswana, la Cour d'appel, a statué en 2019 que les relations entre adultes consentants de même sexe ne constituaient pas un crime, ce qui ouvre la voie à une révision de la législation en vue de dériminaliser les relations entre personnes de même sexe. Certaines organisations reçoivent un appui afin de travailler directement avec ces populations clefs et de s'assurer qu'elles ont accès aux services de santé et que leurs droits sont respectés. Les lignes directrices révisées relatives au VIH ciblent les populations clefs et proposent des services adaptés à leurs besoins.

19. Le Gouvernement a fait de réels progrès dans la représentation des femmes aux postes de décision dans le secteur public puisqu'elles occupent aujourd'hui 44 % des postes d'encadrement, contre 56 % pour les hommes. Avec l'appui du PNUD, un manuel de formation pour les femmes en politique au Botswana a été élaboré et traduit en setswana afin de sensibiliser à l'importance d'élire des femmes aux postes de décision.

20. Il est prévu d'organiser dans 15 régions du pays une formation à l'intention des femmes qui aspirent à exercer des fonctions politiques en vue des élections de 2024. En outre, les recommandations issues de l'étude 2018 M^{me} O Kae (menée par Emang Basadi) sur la place des femmes en politique serviront d'outil d'éducation et de sensibilisation en ce qui concerne l'avancement des femmes dans la vie politique lors des élections générales de 2024.

21. La Politique nationale révisée en matière d'éducation et le Plan stratégique du secteur de l'éducation et de la formation marquent une étape importante dans l'effort collectif du pays en vue de l'avènement d'une économie plus diversifiée et fondée sur la connaissance. Ces textes visent à renforcer le rapprochement entre les qualifications et les besoins du marché du travail, garantissant ainsi une meilleure cohérence entre les résultats de l'éducation et les besoins futurs en matière d'emploi. Le Botswana est déterminé à offrir un programme d'études compétitif et pertinent depuis l'école maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur. Afin d'amplifier les efforts du Gouvernement, l'Université Internationale des Sciences et Technologies du Botswana encourage l'adoption des sujets liés aux STIM afin de faire en sorte que les filles en profitent également et de combler le fossé des inégalités.

22. Le Botswana s'est engagé à mettre en place la couverture sanitaire universelle, le Gouvernement alignant les stratégies nationales de santé sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et renforçant les soins de santé primaires dans l'objectif de parvenir à un accès équitable à des services de santé complets, non discriminatoires et axés sur les personnes.

23. À cet égard, des améliorations ont été enregistrées en ce qui concerne les indicateurs clefs de la santé et des droits sexuels et reproductifs : chute des décès liés au sida (de 5 300 en 2017 à 5 100 en 2020) et du taux de fécondité total de 3 à 2,8 naissances par femme et augmentation du taux de prévalence de la contraception de 53 % à 64,7 % (2017).

24. Les tendances de la mortalité maternelle indiquent également que le pays n'est pas en passe d'atteindre la cible des objectifs de développement durable d'ici à 2030 au regard des projections.

25. Le Botswana a accompli des progrès louables dans la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il est toutefois important de reconnaître que certains besoins du Botswana liés à la planification familiale, aux décès maternels évitables, à la violence fondée sur le genre et à la transmission sexuelle du VIH ne sont toujours pas satisfaits. En outre, même si la mortalité infantile a diminué, le Botswana enregistre toujours des taux élevés de mortalité chez les nouveau-nés, les nourrissons et les enfants de moins de 5 ans.

26. En outre, le Botswana, comme d'autres pays, a souffert des retombées de la crise de la COVID-19, le pays ayant enregistré un nombre élevé de cas de violence fondée sur le genre et de viols sur mineurs, en particulier pendant la période d'extrême distanciation sociale. Cette situation a perpétué les inégalités économiques et sociales.

27. La Politique nationale sur le genre et le développement continue de guider l'intégration de la dimension de genre dans tous les secteurs, ce qui a permis d'améliorer la qualité de vie des groupes vulnérables. Le Botswana a réalisé des progrès notables en matière de systématisation de la prise en compte des questions de genre dans les secteurs économique et social, notamment en ce qui concerne la propriété foncière des femmes mariées et des jeunes, l'accès aux programmes agricoles tels que le Programme de gestion du bétail et de développement des infrastructures, donc l'objectif est notamment d'améliorer l'accès des femmes aux ressources productives, y compris le petit bétail et les puits. L'agence entrepreneuriale de développement économique pour les citoyens a également mis au point un programme destiné à améliorer l'accès des femmes aux financements. Les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap bénéficient également d'un régime préférentiel dans le cadre des marchés publics. En 2021, le Botswana a adopté une loi sur l'inclusion des citoyens qui vise à promouvoir la participation effective de certains groupes cibles de citoyens au développement économique du pays. La politique de développement industriel prévoit également la création d'industries dans les zones rurales, pour la plupart des petites entreprises détenues par des femmes.

28. Le Gouvernement continue de concevoir des initiatives et des programmes en faveur de l'autonomisation des communautés rurales. Il a par ailleurs créé le Conseil de développement rural et d'autres structures pour veiller à la sécurité alimentaire du pays. Malgré les efforts du Gouvernement, la part des femmes rurales dans la propriété des ressources productives est insuffisante. Au Botswana, les femmes constituent la majorité des personnes prenant part à l'agriculture de subsistance, mais le secteur continue de connaître des difficultés en raison des changements climatiques. En outre, un nombre important de femmes rurales tirent leur revenu du secteur informel. Les habitantes des zones reculées sont confrontées à une pauvreté encore plus grande que celles des zones rurales plus proches des implantations urbaines.

29. Le Gouvernement reconnaît l'importance de la contribution des femmes à la prise de décision et, à ce titre, leur donne la possibilité de participer à différents niveaux, en commençant par la circonscription. En outre, en 2022, le Gouvernement a amélioré l'accès des populations rurales aux services en créant des districts supplémentaires, ce qui permet de rapprocher les services de la population. Cette initiative va déboucher sur le développement d'infrastructures telles que des routes et des réseaux électriques afin d'améliorer l'accès aux marchés.

30. Le Gouvernement botswanais a adopté une stratégie de réforme législative (2020-2023) afin de favoriser l'état de droit et la croissance économique. Le texte continue de guider les efforts en matière de conciliation du droit coutumier et de la *common law*.

31. Si la collecte et l'analyse de données restent difficiles, des mesures ont été prises pour renforcer la planification et l'exécution fondées sur des données factuelles des programmes et ainsi en améliorer l'impact. À cet égard, un certain nombre de cadres nationaux comportent une composante traitant spécifiquement du suivi et de l'évaluation.

Introduction

A. Profil du pays et aperçu de la situation socioéconomique

32. La République du Botswana est un pays enclavé d'Afrique australe d'une superficie de 581 730 kilomètres carrés. D'après le dernier recensement national de la population et des logements (2022), la population totale est estimée à 2 359 609 habitants, soit une légère augmentation par rapport aux 2 024 904 habitants recensés en 2011, avec un taux de croissance de 1,4 % entre 2011 et 2022 (en baisse par rapport au taux estimé de 1,9 % en 2011).

33. Le Botswana est une démocratie multipartite qui organise des élections libres et régulières tous les cinq ans, les dernières en date s'étant tenues en 2019. Les organes du Gouvernement botswanais sont l'Assemblée nationale, l'Exécutif et le Judiciaire. Diverses institutions ont par ailleurs été créées pour superviser l'application des politiques, le respect de l'obligation de rendre des comptes et la gouvernance. Afin d'améliorer l'administration locale et la prestation de services, le Gouvernement a augmenté le nombre de conseils de district, le faisant passer de 16 à 27 en 2022.

34. Le Botswana a fait preuve de prudence dans sa politique macroéconomique et de bonne gouvernance. Les revenus liés aux diamants, associés à des politiques économiques solides, ont contribué à la construction d'infrastructures et à la stabilité de l'économie. Comme dans d'autres pays, la pandémie de COVID-19 a eu un impact particulièrement important sur l'économie et la société, de sorte que le pays continue de se heurter à des problèmes structurels, à une croissance lente et aux répercussions sur les facteurs socioéconomiques.

35. Néanmoins, les performances du Botswana concernant le programme de développement sont bonnes, et le pays a donc été noté positivement sur un certain nombre d'indicateurs, y compris ceux relatifs au développement humain. L'indice de développement humain du pays est passé de 0,716 en 2018 à 0,693 en 2022. Dans le Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde (Global Gender Gap) 2022 du Forum économique mondial, le Botswana se classait au 66^e rang sur 146 pays, avec un écart de 0,72.

Cadre constitutionnel

36. La Constitution du Botswana prévoit l'égalité devant la loi. Le processus de révision constitutionnelle qui vient de s'achever a été complet et inclusif et les voix des groupes marginalisés tels que les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI) ont pu être entendues. La Commission a rédigé un rapport qui a été mis à la disposition du public. Un livre blanc a été rédigé et sera présenté au Parlement.

37. Le Botswana a ratifié le Protocole révisé de la SADC sur le développement et le genre en 2017.

Mesures juridiques, politiques et administratives adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

38. Afin de renforcer l'application de la Politique nationale sur le genre et le développement, qui est alignée sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Gouvernement a rétabli la Commission nationale sur le genre en 2022 dans l'objectif d'améliorer la prise en compte systématique des questions de genre dans tous les secteurs. Un comité interministériel sur la violence fondée sur le genre a également été créé en 2020 pour fournir une orientation stratégique à la lutte nationale contre la violence fondée sur le genre et mettre en place des mécanismes de suivi des mesures prises. Au niveau local, 28 comités de district chargés des questions de genre ont été créés et leurs membres ont été formés afin qu'ils soient à même de diriger l'application de la Politique nationale sur le genre et le développement.

39. Le Gouvernement, visant à améliorer l'application de la Politique nationale sur le genre et le développement, a rétabli la Commission nationale sur le genre en 2022 afin de renforcer la prise en compte systématique de la dimension de genre dans tous les secteurs. Un comité interministériel sur la violence fondée sur le genre a également été créé en 2020 pour fournir une orientation stratégique à la lutte nationale contre la violence fondée sur le genre et mettre en place des mécanismes de suivi. Au niveau local, 28 comités de district chargés des questions de genre ont été créés et leurs membres ont été formés à prendre en main la généralisation de la prise en compte des questions de genre au niveau local.

B. Réponse aux observations finales

Lois coutumières discriminatoires

Recommandation 12

40. Le Gouvernement a adopté une stratégie de réforme législative (2020-2023) avec pour principaux objectifs de réformer la législation, réviser le droit écrit (simplification et harmonisation du droit) et faciliter l'accès au droit. La mise en œuvre de cette stratégie favorisera l'état de droit et la croissance économique. La réforme, la simplification et l'harmonisation du droit permettront de répondre aux attentes des communautés et de relever les défis sociaux, économiques, environnementaux et politiques.

41. Compte tenu de ce qui précède, les lois suivantes ont été adoptées :

a) La loi relative au registre des délinquants sexuels (2021), qui vise à protéger les personnes contre les délinquants sexuels, établir et tenir à jour un registre des personnes ayant été condamnées pour des infractions sexuelles, qu'elles aient été commises au Botswana ou à l'étranger, et informer les autorités compétentes en matière de placement en famille d'accueil ou chez des proches et d'adoption. Cette loi prévoit en outre des sanctions plus sévères pour les personnes qui ne déclarent pas leur(s) condamnation(s) pour des infractions sexuelles. En outre, elle interdit aux personnes condamnées de travailler avec des personnes vulnérables telles que les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

b) La loi de 2018 sur la cybercriminalité et les crimes liés à l'informatique, qui vise à : ériger en infraction pénale les délits commis sur des systèmes informatiques et des réseaux de communications électroniques ou par leur utilisation ; faire que les crimes liés à l'informatique et aux réseaux fassent l'objet d'enquêtes et d'une collecte de preuves ; établir l'admissibilité de preuves électroniques pour ces infractions. Les articles 16 à 20 de la loi prévoient également des poursuites pour des

crimes tels que le cyberharcèlement, la cyberintimidation, le cyberharcèlement, la traque en ligne, les communications électroniques offensantes et la vengeance pornographique, les atteintes sexuelles au moyen d'images et les contenus montrant des atteintes sexuelles sur des enfants.

42. La loi sur les tribunaux coutumiers a été modifiée en 2017 afin de conférer à toute personne le droit de transférer une affaire d'un tribunal coutumier à un tribunal de première instance. À cet égard, Legal Aid Botswana, en partenariat avec des organisations non gouvernementales, continue de fournir une assistance juridique aux femmes qui souhaitent transférer leur dossier des tribunaux coutumiers aux tribunaux de *common law*.

43. En 2021, le Gouvernement a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La politique révisée en matière de handicap a été approuvée par le Parlement aux fins de la transposition de la Convention dans le droit national.

44. En 2019, le Gouvernement a créé le Service des droits humains, qui est actuellement rattaché au Ministère de la justice. Par ailleurs, le projet de loi portant modification de la loi sur l'Ombudsman, adoptée en 2021, confie au Bureau de l'Ombudsman un mandat relatif aux droits humains conformément aux Principes de Paris.

45. Bien que le Botswana ne soit pas partie au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, le Gouvernement en respecte l'esprit et reste attaché à son application. À cette fin, des consultations nationales sont en cours en vue de la ratification du Protocole, à la suite de la Mission de sensibilisation de l'Union africaine au Botswana en décembre 2022, au cours de laquelle l'Envoyé(e) spécial(e) de la Commission de l'Union africaine pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes a plaidé auprès du Gouvernement pour qu'il signe le Protocole.

Définition et interdiction de la discrimination

Recommandation 14

46. Au-delà du point 12 a) ci-dessus, le Gouvernement défend l'article 1 de la Convention, consacré par la Constitution du Botswana. C'est pourquoi le pays continue d'entreprendre des réformes législatives afin d'abroger les dispositions qui peuvent être discriminatoires. Ainsi, la Politique foncière révisée du Botswana de 2019 accorde désormais aux femmes mariées les mêmes possibilités et le même droit de prétendre à la propriété foncière et de posséder des terres que les hommes mariés.

Accès des femmes à la justice

Recommandation 16

47. Legal Aid Botswana, créé par la loi sur l'aide juridictionnelle de 2013, dispose d'antennes à Gaborone, Francistown, Kasane, Tsabong, Maun et Palapye et permet aux personnes indigentes du Botswana d'avoir accès à la justice. L'aide initialement proposée concernait les affaires civiles. Toutefois, le Gouvernement expérimente actuellement un élargissement aux affaires pénales.

48. Le fait que l'aide juridictionnelle soit disponible et accessible à toutes et à tous, en particulier aux indigentes, a permis à 6 521 personnes au total d'en bénéficier entre avril 2019 et décembre 2022. Parmi ces bénéficiaires, 56 % étaient des femmes, dont 21 % vivaient dans des zones rurales.

49. Les services d'aide juridictionnelle portent notamment sur l'accès aux documents d'identité, l'entretien des enfants et la pension alimentaire, la violence fondée sur le genre et les cas de faute médicale. Ces services sont fournis dans le

cadre du programme REAct soutenu par le Fonds mondial, une initiative qui forme des intervenantes et intervenants (REActors) communautaires et des assistantes et assistants juridiques en vue de documenter les violations des droits humains des groupes clefs et vulnérables définis et de fournir des informations, sensibiliser et mettre en relation avec les services appropriés, notamment des services d'aide juridictionnelle et des services de santé.

50. Le Gouvernement, en collaboration avec des organisations de la société civile, continue d'organiser des dialogues avec différentes parties prenantes en vue d'améliorer les mécanismes de protection des droits des femmes et des filles à divers niveaux.

51. Les adolescentes et les jeunes femmes, les personnes vivant dans des zones reculées et rurales, et tout particulièrement les femmes et les filles touchées par la pauvreté, les travailleurs et travailleuses du sexe et les personnes transgenres, sont considérées, dans la Stratégie nationale quinquennale visant à éliminer les obstacles liés aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose au Botswana, comme les plus vulnérables et les plus à risque de contracter une infection à VIH. Le Gouvernement, soucieux d'améliorer l'accès à des services de qualité, fournit aux organisations de la société civile une aide financière afin qu'elles assurent une aide juridictionnelle auprès des populations clefs et vulnérables. Depuis 2019, plus de 300 femmes vivant dans la pauvreté, en zone rurale ou en situation de handicap ont bénéficié de ces services.

Mécanisme national

Recommandation 18

52. Dans l'objectif de renforcer les capacités du mécanisme national de promotion de l'égalité des genres à promouvoir une budgétisation tenant compte des questions de genre, le Gouvernement, avec le soutien d'ONU-Femmes, a formé 72 administrateurs et administratrices de programme du mécanisme national à cette approche de la budgétisation. Par ailleurs, le mécanisme national a formé 28 comités chargé des questions de genre au niveau des districts sur les sujets du genre et du développement. En outre, chaque comité se voit allouer un budget entre 500 et 1 000 dollars dédié à l'exécution de ses plans.

53. En 2021, une évaluation de la gestion des finances publiques tenant compte des questions de genre a été menée afin de vérifier la pertinence de la gestion des finances publiques du Botswana pour l'égalité des genres. Cette évaluation permet de suivre la prestation de services en exploitant des résultats ventilés par sexe afin de renforcer un accès équitable aux services.

Institution nationale des droits humains

Recommandation 20

54. Le processus législatif visant à transformer le Bureau du (de la) Médiateur(trice) en une institution hybride dont le mandat consisterait à promouvoir et à protéger les droits humains s'est achevé en 2021 avec la loi sur la médiation (amendement). La restructuration est donc terminée et les activités commenceront en juillet 2023. En ce qui concerne la conformité avec les Principes de Paris, le Bureau se soumettra au processus d'accréditation auprès de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme une fois opérationnel.

Mesures temporaires spéciales

Recommandation 22

55. Le Gouvernement est conscient de la faible proportion de postes politiques occupés par des femmes. C'est pourquoi Son Excellence le Président a choisi de nommer 67 % de femmes parmi les membres spécialement élus du Parlement. Il a par ailleurs nommé les premières femmes à des postes à haute responsabilité, à savoir : Ministre des finances, Présidente de la Cour d'appel, Secrétaire permanente auprès du Président, Directrice de l'administration pénitentiaire et Commissaire général de l'administration fiscale unifiée du Botswana. Au niveau local, 34 % des élus sont des femmes.

56. Le Gouvernement a intensifié son action de communication et de diffusion de l'information par divers moyens tels que la presse écrite, la télévision et la radio. On peut notamment citer les programmes suivants :

- a) Batho Pele (Priorité à la population), sous l'égide du Ministère des collectivités territoriales et du développement rural, qui fournit des informations sur les programmes dédiés aux communautés rurales ;
- b) Mmuedi Wame (Mon avocat), sous l'égide du Ministère de la justice, qui éduque le public sur des questions d'ordre juridique ;
- c) Lefatshe Botswana (La terre, un bien précieux), sous l'égide du Ministère de la gestion des terres et des ressources en eau, qui éduque le public sur la question des droits fonciers ;
- d) Letlhabile (Debout), sous l'égide du Ministère de la jeunesse, du genre, des sports et de la culture, qui éduque le public sur les questions liées à l'égalité des genres et l'avancement des femmes, à la jeunesse, à la culture et aux sports.

Stéréotypes et pratiques culturelles

Recommandation 24

57. La Politique nationale sur le genre et le développement offre une direction stratégique en matière d'égalité des genres, question dont les cadres de développement nationaux, tels que la Vision 2036 et le Plan de développement national, font une priorité.

58. Afin de garantir une application effective de la Politique, des programmes ont été mis en place pour inciter les hommes à s'impliquer dans les activités familiales et sociétales, notamment Men Care, Men in the Kitchen et Monna Tia. Ces programmes sont exécutés par le Gouvernement et des organisations de la société civile et visent à promouvoir une masculinité et des rôles masculins positifs et à lutter contre l'absence des pères.

59. Une loi a été adoptée qui abolit la puissance maritale et ses effets sur les mariages placés sous le régime de la communauté des biens, levant ainsi les restrictions que la puissance maritale faisait peser sur la capacité juridique des épouses et abolissant la position de chef de famille conférée au mari par la *common law*.

60. Le Gouvernement reconnaît l'importance des chefs coutumiers (*Dikgosi*) en tant que gardiens de la culture et continue de collaborer avec eux. En novembre 2020, le Gouvernement, en partenariat avec le PNUD, a élaboré un manuel de formation sur le sujet de la violence fondée sur le genre afin de standardiser le renforcement des capacités des *Dikgosi* en la matière.

61. Des comités chargés des questions de genre, qui ont pour mandat de faciliter l'application de la Politique au niveau des districts, ont également été créées dans

28 districts. Par ailleurs, le secteur confessionnel est représenté dans la Commission nationale chargée des questions de genre, l'organe consultatif le plus élevé du Gouvernement sur les questions liées au genre et au développement.

62. Lors de la célébration de la Journée de l'enfant africain de 2022, le Gouvernement a organisé des dialogues avec des dirigeantes et dirigeants communautaires, des équipes d'extension et le grand public sur des sujets tels que le mariage précoce et forcé des enfants, l'exploitation et les atteintes sexuelles, la santé, l'usage de drogues et de substances ainsi que les pratiques traditionnelles néfastes.

63. En 2018, la Première Dame de la République du Botswana a lancé une campagne nationale intitulée « Eseng mo Ngwaneng » (Pas les enfants), soutenue par son Excellence le Président de la République, qui s'est engagé publiquement à faire une priorité de l'élaboration de lois qui protègent les enfants de toute forme de maltraitance. La campagne a permis de sensibiliser à toutes les formes de maltraitance et d'exploitation des enfants dans différents endroits. Figuraient parmi les principaux participants des chefs religieuses et religieux, des docteurs spirituels et traditionnels, des dirigeantes et dirigeants politiques, des acteurs du secteur privé, des organisations d'hommes, des membres de la presse et des jeunes. La campagne a touché 112 000 personnes.

64. L'Initiative DREAMS (determined, resilient, empowered, AIDS-free, mentored and safe women), qui complète la campagne Eseng mo Ngwaneng, a touché 13 000 adolescentes et jeunes femmes dans le pays. DREAMS donne aux jeunes femmes les moyens de prendre des décisions concernant leurs vies et leur donne les outils et ressources nécessaires pour guider leur prise de décision.

65. En 2019, la Première Dame a également organisé une campagne sur la violence fondée sur le genre et les mariages d'enfants intitulée Dipalmetse (La dernière ligne droite) visant à mobiliser les jeunes, les familles et les dirigeants communautaires sur la question des droits des enfants et de la violence fondée sur le genre. La campagne a principalement concerné six districts.

66. En 2019, le Gouvernement a élaboré un cadre de suivi et d'évaluation relatif à la Politique sur le genre afin d'uniformiser la communication de l'information et le suivi des activités, programmes et projets visant à remédier aux inégalités entre les genres dans différents secteurs. Le Cadre doit encore être déployé dans les différents secteurs afin de les aider dans la communication de l'information. Avec cet outil, le Mécanisme national de promotion de l'égalité des genres pourra recenser les plus grandes lacunes et les problèmes naissants et ainsi offrir des orientations stratégiques pour les programmes.

Violence fondée sur le genre à l'égard des femmes

Recommandation 26

67. Le Gouvernement a alloué des ressources humaines et financières à la bonne application de la Stratégie relative à la violence fondée sur le genre. Il a notamment créé le Comité interministériel sur la violence fondée sur le genre en 2020 et l'a chargé de l'orientation et la coordination stratégiques de la lutte nationale contre la violence fondée sur le genre. Le Comité réunit les Ministres de la jeunesse, du genre, des sports et de la culture, des collectivités territoriales et du développement rural, de la défense, de la santé, de la justice, de l'éducation et de la formation professionnelle, du travail et de l'intérieur, ainsi que le (la) Ministre de la Présidence de l'État. Sur le plan technique, il s'appuie sur une équipe multisectorielle d'experts.

68. La Police botswanaise a créé la Cellule de protection des femmes et des enfants en avril 2021 afin de disposer d'une unité spéciale permettant d'intervenir rapidement sur les questions liées à la violence fondée sur le genre et aux enfants. Des agents

chargés de la protection des femmes et des enfants ont été déployés dans tous les commissariats. À ce jour, au total, 2 248 policiers ont été formés à la protection des femmes et des enfants et à la question des droits humains dans le cadre de programmes internes à la Police botswanaise.

69. L'Administration pénitentiaire botswanaise dispose d'un programme pour les auteurs de violences fondées sur le genre qui vise à mieux comprendre les facteurs contribuant aux comportements violents et à faire en sorte que les auteurs acceptent la responsabilité de leur comportement. Le programme dispose également d'un budget distinct afin d'en garantir l'efficacité.

70. Des comités chargés des questions de genre ont été créés au niveau des districts afin de guider les Comités de districts et les Comités de développement urbain ainsi que d'autres structures communautaires dans la conduite de diverses interventions, événements et activités de promotion de l'égalité des genres, y compris la prévention de la violence fondée sur le genre. Des organisations de la société civile telles que l'Association botswanaise des collectivités territoriales, en collaboration avec Gender Links, continuent également de jouer un rôle important dans les questions liées au genre et à la violence fondée sur le genre par l'intermédiaire du programme « Centres d'excellence » des administrations locales, qui prévoit la désignation de coordinateurs et coordinatrices pour les questions de genre dans les Conseils de districts.

71. Sur la période considérée, le Gouvernement a dédié un total de 1,5 million de dollars au logement des rescapées de violences fondées sur le genre.

72. La règle de *common law* est que, par le mariage, le mari obtient ce qu'on appelle « la puissance maritale ». De ce fait, il détient le pouvoir sur la personne et les biens de sa femme. Le mari détenant le pouvoir sur sa femme, on considérait que la femme, en se mariant, donnait à son époux son consentement irrévocable aux relations sexuelles. En 2004, le Parlement a promulgué la loi sur l'abolition de la puissance maritale, dont l'article 4 abolit la règle de *common law* selon laquelle le mari obtient le pouvoir sur la personne et les biens de sa femme. À cet égard, la Haute Cour a considéré, en 2008, que « l'idée que cela devrait être autorisé si l'auteur est un conjoint [...] est totalement inacceptable et constitue une aberration historique ». [Letsholathebe c. l'État, 2008, [3] BLR 1 HC (juge Kirby)].

73. Afin de garantir que les affaires de violence fondée sur le genre soient traitées rapidement, le Président de la Cour suprême, face à l'augmentation du nombre d'affaires de ce type et, par extension, appliquant la recommandation 26 d), a publié la Directive de pratique n° 9 (2020) et déclaré que, à partir du 1^{er} décembre 2020, toutes les affaires de violence fondée sur le genre seraient considérées comme urgentes, feraient l'objet d'un traitement, d'une mise au rôle et d'un jugement accélérés et seraient priorisées et séparées des autres dossiers lors de leur enregistrement.

74. Le Botswana a également créé des tribunaux spécialisés dans les affaires de violence fondée sur le genre au sein de tous les tribunaux d'instance avec un premier magistrat. Le taux de poursuites pénales est passé de 51 % en 2021 à 68 % en 2022.

75. La Police botswanaise a formé et déployé des points focaux chargés des questions de genre et de la protection des femmes et des enfants afin que les affaires de violence fondée sur le genre soient traitées en tenant compte de la dimension de genre. En outre, six commissariats sont actuellement adaptés aux enfants.

76. Dans l'objectif de garantir une prise en charge professionnelle des questions de violence fondée sur le genre, le Gouvernement, par l'intermédiaire de la Police botswanaise, a élaboré un ensemble de principes directeurs visant à renforcer la détermination des agents à intégrer les questions de violence fondée sur le genre à

leur travail et leurs compétences à cet égard. Les mesures suivantes ont été prises à cet effet :

a) Des procédures opérationnelles standards ont été élaborées pour le traitement des affaires concernant la violence fondée sur le genre et les enfants afin de garantir des interventions complètes, coordonnées et synchronisées.

b) La Police botswanaise continue d'exploiter les sciences et technologies pour renforcer son action et ses interventions de lutte contre la violence fondée sur le genre et ses complexités émergentes grâce à l'introduction de kits standardisés de collecte de preuves scientifiques pour les agressions sexuelles, à l'utilisation de l'ADN et des bases de données ADN pour les affaires non résolues, et à l'utilisation de la criminalistique numérique pour les affaires d'exploitation sexuelle en ligne.

c) Le renforcement des capacités des officiers de police se poursuit afin de leur permettre d'acquérir des connaissances sur la manière de traiter efficacement les cas de violence fondée sur le genre. Les ateliers de formation suivants ont été organisés :

d) Des ateliers sur la violence fondée sur le genre ont été tenus à l'École de police du Botswana entre 2020 et 2022 et 572 agents y ont participé. Des ateliers de formation aux interrogatoires d'enfants ont eu lieu entre 2020 et 2023 ; 302 agents y ont pris part.

77. Aux fins de l'application de la recommandation, une étude de faisabilité a été menée en 2021 concernant la création de refuges et le renforcement des structures existantes afin que le Gouvernement ait connaissance des modalités pour la création de tels lieux. Par ailleurs, le Gouvernement continue d'offrir une aide financière annuelle de 500 000 dollars aux organisations de la société civile qui offrent des refuges aux rescapées de violence fondée sur le genre. Legal Aid Botswana offre une aide juridictionnelle, en collaboration avec les refuges.

78. Le Centre botswanais de prévention de la violence fondée sur le genre et d'aide aux victimes de Gaborone assure des services cliniques, notamment la prophylaxie postexposition afin de prévenir l'infection par le VIH. Il effectue également des dépistages des infections sexuellement transmissibles et fournit des services de dépistage et de conseil concernant le VIH. Il fournit en outre diverses méthodes contraceptives afin d'éviter les grossesses non désirées. Le refuge permet également aux victimes de faire soigner leurs blessures. Ces services sont fournis grâce au soutien et aux conseils du Ministère de la santé.

79. Afin d'encore mieux aider les rescapé(e)s de violence fondée sur le genre, les refuges orientent également les victimes vers des services extérieurs et assurent leur transport, ce qui permet par exemple à ces personnes de s'entretenir avec un(e) avocat(e). Les enfants bénéficient également d'un transport scolaire. D'autres types de soutien sont proposés, notamment :

a) Des services d'accompagnement des familles et de réconciliation, afin que les bénéfices de l'aide profitent aux victimes tout au long de leur vie.

b) La participation des hommes à des initiatives de prévention de la violence, y compris de la violence fondée sur le genre.

c) La participation des chefs religieuses ou religieux ou ministres du culte aux services d'accompagnement, selon les préférences des victimes.

80. Pendant la crise de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), des abris ont été fournis aux populations clefs, notamment les femmes et les filles et les personnes LGBTQI dans deux districts, en partenariat avec des organisations de la société civile.

81. La Stratégie de communication de la Police botswanaise de 2010 sur les atteintes sexuelles a ouvert la voie à un mécanisme de plainte tenant compte des questions de genre. Actuellement, dans tous les commissariats de police du Botswana, une attention particulière est portée à la dimension de genre dans le cas des victimes de violences fondées sur le genre et des témoins.

82. La société civile est encouragée à utiliser trois systèmes de collecte de données (ONA, REAct et DHIS2) afin de documenter les violations des droits humains au sein des communautés, ces systèmes tenant compte des questions de genre et garantissant la confidentialité.

83. En 2020, la Police botswanaise a lancé un numéro vert (0800 600 144) dédié au signalement des violences fondées sur le genre, qui permet des signalements anonymes. On note également l'existence de partenariats collaboratifs, de sanctions relevant d'un système d'orientation multisectoriel pour plus de flexibilité, d'un respect de la confidentialité et d'un accompagnement rapide dans le signalement des cas de violence fondée sur le genre.

84. Le Gouvernement botswanais continue d'appliquer une législation qui érige la violence domestique en infraction pénale et assure la protection des victimes de ce type de violence. Les femmes victimes de violence fondée sur le genre ont le droit de demander une ordonnance de protection contre leur partenaire auprès d'un tribunal de première instance. En outre, lorsqu'un mineur a besoin d'être protégé, les travailleurs sociaux peuvent demander une ordonnance de protection en son nom.

85. De 2020 à ce jour, environ 35 ateliers de formation auxquels ont assisté 877 professionnels participant à tous les stades de la justice pour enfants ont été organisés dans tout le pays :

- a) Ateliers sur la violence fondée sur le genre – 572 officiers de police ;
- b) Formation aux entretiens avec les enfants – 302 premiers intervenants de la police et 82 commandants de poste ;
- c) Formation à la protection de l'enfance au Botswana – 10 officiers, y compris des procureurs ;
- d) Formation à la législation relative aux enfants et aux infractions sexuelles – 20 officiers de la Direction des poursuites publiques ;
- e) Mobilisation des parties prenantes de la justice pour mineurs – 100 officiers ;
- f) Atelier de transmission en cascade des procédures opérationnelles standard en matière de violence fondée sur le genre à l'intention des assistants sociaux – 50 officiers ;
- g) Procédures opérationnelles standard pour une approche adaptée aux enfants en contact avec la loi (en tant que victimes et en tant qu'auteurs) ;
- h) Atelier de formation pour les travailleurs sociaux – 105 officiers.

Traite et exploitation de la prostitution

Recommandation 28

86. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a lancé la procédure interne officielle de rédaction d'un projet de loi visant à amender la loi de 2014 contre la traite des êtres humains. Pour remédier à certains problèmes majeurs, il est nécessaire : d'éliminer la possibilité d'infliger une amende au lieu d'une peine d'emprisonnement ou bien prévoir une peine d'emprisonnement minimale quantifiée ; de corriger les définitions ambiguës des infractions qui requièrent une responsabilité objective ou une présomption de culpabilité ; de réaligner la loi contre

la traite des êtres humains sur d'autres textes législatifs essentiels et complémentaires, tels que les lois contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme ; d'apporter des modifications qui prennent en considération les complexités de la traite des êtres humains, notamment en prévoyant la responsabilité pénale des entreprises dans la perpétration du crime. La loi portant modification de la loi contre la traite des êtres humains introduit, aux articles 2 et 9A, des dispositions spécifiques à la traite et l'exploitation sexuelle des mineurs. Les sanctions vont d'une peine minimale obligatoire d'au moins 30 ans à une peine maximale d'emprisonnement à vie assortie d'une amende d'environ 100 000,00 dollars des États-Unis, sans possibilité de sursis.

87. La loi de 2022 portant modification de la loi contre la traite des êtres humains a été élaborée en tenant compte, entre autres, des lacunes législatives précitées. À cet effet, le Ministère de la justice a organisé des ateliers consultatifs dans tout le pays, réunissant des acteurs clefs tels que des membres d'organisations de la société civile, les forces de l'ordre, des fonctionnaires des districts, des assistantes sociales et assistants sociaux et d'autres agents et partenaires de première ligne. Le premier atelier s'est tenu dans le Sud du pays en mars 2022, le deuxième dans le Nord en mars 2022 et le troisième dans l'Ouest en mai 2022.

88. Le Gouvernement a examiné un total de 32 résolutions et achève actuellement les procédures internes en vue de présenter au Parlement le nouveau projet de loi portant modification de la loi contre la traite des êtres humains afin qu'il soit adopté d'ici à 2023.

89. Pour mesurer l'ampleur de la traite des êtres humains, le Gouvernement, se fondant sur l'article 5 f) de la loi contre la traite des êtres humains, a créé la Commission sur (l'interdiction de) la traite des êtres humains, placée sous l'égide du Ministère de la justice. Celle-ci est chargée de « diriger et superviser l'organisation de projets d'étude ou de recherche et le développement d'un système de base de données intégrée aux fins de la prévention et de la répression de la traite des êtres humains ».

90. Au cours de la période considérée, la Commission a approuvé deux demandes concernant des travaux de recherche indépendants, dont les résultats sont en attente. Le Ministère explore cependant les possibilités de financement pour réaliser une étude ciblée, professionnelle et complète sur l'étendue et les formes de la traite des femmes et des jeunes filles.

91. Le Plan national de lutte contre la traite des êtres humains (2017-2022) est désormais achevé. La grille de mise en œuvre du plan prévoyait 22 interventions spécifiques couvrant les domaines thématiques suivants : protection des victimes, poursuite des auteurs, prévention et partenariats avec les principaux acteurs. Parmi ces interventions stratégiques, 11,5 ont été menées à bien en totalité ou en partie, soit un taux de mise en œuvre de 52,3 % pour l'ensemble du plan. Un point a été compté pour les initiatives intégralement achevées, 0,5 pour les initiatives partiellement achevées et aucun point pour les initiatives incomplètes.

92. Il convient de noter que le Gouvernement est actuellement en train d'élaborer le Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains (2023-2028), qui doit être lancé en avril 2023. À cet égard, un comité national de rédaction regroupant les principales parties prenantes, y compris des organisations de la société civile, a été mis en place. Celui-ci a organisé un forum consultatif afin de recueillir les contributions d'autres acteurs clefs tels que les organisations de la société civile, les universitaires, les politiciens et le grand public.

93. L'article 16 de la loi contre la traite des êtres humains prévoit que le Ministre chargé de la protection sociale, sur les fonds alloués par le Parlement, doit créer et

gérer des centres pour les victimes et accréditer des organisations non gouvernementales en tant que centres pour les victimes. Sur ce point, le Ministère des collectivités territoriales et du développement rural, en collaboration avec des organisations de la société civile, offre un abri et un accompagnement psychologique professionnel à toutes les victimes de la traite.

94. Le Ministère étudie également des possibilités de financement en vue de construire des centres réservés aux victimes, notamment en formalisant l'accréditation de certaines organisations non gouvernementales ou organisations de la société civile qui pourraient gérer des centres d'accueil.

95. Des initiatives de renforcement des capacités contenant des informations spécifiques sur la traite des êtres humains ont été organisées à l'intention des fonctionnaires de première ligne et du grand public.

96. Depuis 2018, 90 initiatives de renforcement des capacités ont été proposées à divers acteurs nationaux, notamment des membres du système de justice pénale et des médias, des chefs coutumières et coutumiers, des chefs communautaires, des organisations religieuses, des fonctionnaires de première ligne, des agents publics et le grand public. Ces initiatives de renforcement des capacités ont été menées en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi qu'avec le secrétariat de la SADC.

97. Soucieux de renforcer le système de justice pénale, le Ministère de la justice a organisé deux colloques judiciaires en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le secrétariat de la SADC, qui ont réuni 47 magistrat(e)s et 17 juges. Le troisième et dernier colloque s'est tenu en 2019 et a réuni 16 magistrat(e)s et 11 juges.

98. Le Gouvernement a entretenu et renforcé ses partenariats avec les membres du Comité interinstitutions des Nations Unies contre la traite des personnes, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation internationale pour les migrations et le Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

99. Le Gouvernement continue de coopérer avec d'autres pays dans le cadre de commissions permanentes mixtes sur la coopération en matière de défense et de sécurité au niveau ministériel et de commissions binationales au niveau des chefs d'État dans la région de l'Afrique australe. Le Botswana travaille également avec d'autres pays par l'intermédiaire des forums des points focaux de la lutte contre la traite des êtres humains dans la région de la SADC et ailleurs.

100. Les partenariats bilatéraux avec certains pays comme les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni ont débouché sur le transfert d'expertise technique, l'organisation de sessions de formation conjointes à l'intention des forces de l'ordre et l'échange d'informations essentielles sur les schémas de la traite d'êtres humains et les nouveaux modes opératoires des trafiquants.

101. Des organisations internationales telles que l'ONU et le secrétariat de la SADC ont apporté une aide technique et financière au Botswana lors de sessions de formation. Des échanges ont également eu lieu entre les forces de l'ordre du Botswana et celles d'autres pays d'Afrique et d'ailleurs, ainsi qu'avec INTERPOL et EUROPOL.

VIH/sida

Recommandation 30

102. Le Gouvernement botswanais, par l'intermédiaire de l'Agence nationale de promotion de la santé et de lutte contre le sida, soutient les organisations de la société civile afin qu'elles puissent aider les travailleurs et travailleuses du sexe à obtenir des papiers, les informer sur la législation et les droits humains, documenter les violations de ces droits et mettre les bénéficiaires en contact avec les services appropriés, notamment les services juridiques, sanitaires et sociaux, ainsi que sensibiliser le public aux droits des femmes et à l'impact de la stigmatisation et de la discrimination.

103. Le projet Hands-Off (Bas les mains) a jusqu'à présent concerné un total de 6 862 travailleurs et travailleuses du sexe, y compris des migrantes et migrants, qu'ils soient ou non en situation régulière. Les services fournis dans ce cadre comprennent l'accès au dépistage, au traitement et à la prise en charge du VIH, ainsi que le partage au sein de groupes de discussion et de groupes d'entraide.

104. Le Gouvernement met également à disposition un programme de prévention de la transmission mère-enfant à l'intention des femmes enceintes, des préservatifs gratuits à des fins de planification familiale, la PrEP pour les personnes ayant des partenaires différents ou un comportement à haut risque, des services de dépistage privés et publics accessibles à tous, ainsi qu'une éducation sanitaire concernant des questions associées à la stigmatisation.

105. Depuis 2019, le Gouvernement, par l'intermédiaire de l'Agence nationale de promotion de la santé et de lutte contre le VIH, apporte son soutien à la société civile (Nkaikela Youth Group) pour permettre aux travailleuses du sexe d'en sortir et empêcher les femmes et les filles vulnérables, en particulier celles qui ne sont pas scolarisées, de tomber dans le travail du sexe.

106. Les femmes et les filles qui ont survécu à une forme quelconque d'atteinte sexuelle ont droit à un protocole d'intervention médicale, y compris une prophylaxie post-exposition, ainsi qu'à des services de conseil. Toutes les femmes défavorisées font l'objet d'une évaluation approfondie et bénéficient de programmes d'éradication de la pauvreté qui leur permettent d'améliorer leurs moyens de subsistance en générant des revenus.

107. Le Gouvernement, grâce à des filets de protection sociale, fournit des paniers alimentaires aux femmes et aux enfants dans le besoin. Il fournit également trois repas nutritifs aux apprenants. De plus, il aide les organisations de la société civile, comme la Young Women Christian Association (YWCA), qui travaillent avec les jeunes pour permettre à ceux qui ont abandonné l'école de poursuivre leurs études. On leur enseigne également des compétences relatives à la parentalité, à la vie quotidienne et à l'encadrement. Constatant la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles dans les zones rurales, le Gouvernement a dégagé des ressources financières pour soutenir les artistes et les groupes culturels au niveau local.

Participation politique et participation des femmes à la vie publique

Recommandation 32

108. Pour sensibiliser à l'importance d'élire des femmes à des postes de décision, un manuel de formation à l'intention des femmes en politique au Botswana a été élaboré avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et est en cours de traduction en setswana.

109. Une formation pour les femmes aspirant à un mandat politique pour les élections de 2024 est prévue dans 15 régions du pays. En outre, une campagne sera menée

auprès des partis politiques, des ONG, des conseils de district, des femmes, des hommes et des jeunes.

110. Emang Basadi a mené des recherches sur la situation des femmes en politique afin de mettre en lumière les perceptions et les attitudes des acteurs politiques et du grand public à l'égard de la participation des femmes à la prise de décision politique. Le manuel sera utilisé à des fins d'éducation et de sensibilisation à la promotion de la participation des femmes à la vie politique lors des élections générales de 2024.

111. Emang Basadi a par ailleurs lancé un projet intitulé « Promouvoir les femmes à des postes politiques et à des postes de direction pour les élections générales de 2024 », qui portera sur les points suivants :

- a) Poursuite de la révision de la Constitution nationale, et notamment du système électoral ;
- b) Éducation civique et éducation des électeurs ;
- c) Élaborer et introduire des lignes directrices à l'intention des médias pour la production d'informations tenant compte des questions de genre ;
- d) Formation des médias à la production d'informations tenant compte des questions de genre ;
- e) Former les femmes et les jeunes filles qui aspirent à participer aux élections générales nationales de 2024 ;
- f) Former les partis politiques afin qu'ils revoient leurs politiques institutionnelles, leurs règlements et leurs manifestes en vue d'y intégrer les questions de genre.

112. Le Gouvernement botswanais, par l'intermédiaire du Ministère de la jeunesse, du genre, des sports et de la culture, en partenariat avec le PNUD, a lancé un programme visant à préparer les femmes à mener des campagnes plus stratégiques pour leur permettre de participer à la vie politique et d'occuper des postes de direction en vue des élections de 2024 et au-delà. L'objectif du projet est multiple :

- a) Renforcer les capacités des femmes en politique et des militantes à être des dirigeantes efficaces, des actrices du changement, des activistes et des médiatrices ;
- b) Aborder la question de la participation des femmes à la politique et des défis à relever dans le cadre d'une approche multipartite ;
- c) Renforcer les capacités des femmes et des jeunes afin d'améliorer leur contribution aux sections et ligues de femmes et de jeunes au sein des partis politiques ;
- d) Sensibiliser les membres influents des partis politiques et les autorités des partis politiques locaux à la manière dont ils peuvent rendre leurs organisations respectives démocratiques et inclusives ;
- e) Sensibiliser les députées, les femmes des collectivités locales, des organisations de la société civile et des médias à l'importance de promouvoir l'égalité des genres dans la politique et la participation à la gouvernance et à la prise de décision à tous les niveaux ;
- f) Favoriser l'élaboration de stratégies d'intervention et la création d'un environnement favorable à la prise de mesures en vue de l'adoption d'une loi sur la parité femmes-hommes au Botswana, conformément aux recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à la Politique nationale sur le genre.

113. Le Gouvernement, en collaboration avec des organisations de la société civile, a mis en place des programmes visant à donner des moyens d'action aux femmes aspirant à entrer en politique. Certaines organisations de la société civile, telles que Gender Links et Democracy Works Foundation, ont mis en place des programmes visant à renforcer le pouvoir d'action des femmes. Une consultation élargie et une révision constitutionnelle participative ont été réalisées et il est envisagé de mettre en avant les questions relatives à la représentation et à la participation des femmes dans la sphère politique.

Éducation

Recommandation 34

114. Dans certaines régions isolées, les enfants font toujours le chemin de l'école dans des charrettes tirées par des ânes. Plusieurs prestataires de services du Botswana ont mis en place des lignes directes où les enfants peuvent effectuer des signalements :

- a) Childline Botswana a créé une ligne d'écoute gratuite ;
- b) Le Centre botswanais de prévention de la violence fondée sur le genre et d'aide aux victimes propose un service SMS gratuit avec un numéro de téléphone cellulaire ;
- c) La police du Botswana a mis en place une ligne téléphonique gratuite pour les cas de violence fondée sur le genre et une cellule de protection des femmes et des enfants afin d'assurer une intervention rapide en cas de maltraitance des enfants et de fournir aux victimes des services psychosociaux adaptés à leurs besoins ;
- d) Youth Counselling on Air aide les jeunes à signaler des cas et leur fournit également des conseils. Le service a été temporairement suspendu et est en cours de révision.

115. Le Botswana n'a pas encore élaboré de politique de lutte contre le harcèlement, mais le système éducatif a adopté le concept d'école « amie des enfants », dans lequel la lutte contre le harcèlement est clairement définie. La Politique d'éducation inclusive (2010) du Botswana aborde également la question du harcèlement et de l'intimidation à l'école et indique que « les écoles élaboreront des politiques et des pratiques de lutte contre le harcèlement afin de garantir que les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers soient en sécurité et heureux dans l'environnement scolaire ». En outre, elle prescrit le recours à des assistants d'apprentissage pour garantir que les apprenants sont en sécurité et heureux à l'école pendant les pauses, de sorte que ceux qui ont des besoins éducatifs particuliers et qui ne sont pas aussi robustes que leurs camarades ne subissent pas d'intimidation.

116. La loi sur l'éducation (1967) est en cours de révision et la question des châtiments corporels est à l'étude.

117. Le Gouvernement botswanais s'est engagé à faire en sorte que tous les enfants achèvent leur éducation de base. La Politique d'éducation inclusive vise à permettre à tous les enfants d'accéder à une éducation de base inclusive de qualité et à offrir aux jeunes et aux adultes issus de groupes marginalisés et vulnérables la possibilité de compléter leur éducation de base.

118. Le système d'enseignement général du Botswana, par l'intermédiaire des services d'orientation et de conseil disponibles dans les écoles, aide les enfants à rester à l'école. Il existe également des programmes nationaux plus larges qui proposent des cercles de soutien pour les enfants, tels que le Programme d'action positive. L'objectif du Programme est d'augmenter les taux de rétention et d'achèvement de l'enseignement secondaire, en particulier pour les jeunes femmes et les filles et d'améliorer l'accès des groupes les plus délaissés à l'enseignement

supérieur et de renforcer leur taux de rétention scolaire. Grâce à ce programme, les apprenants des communautés isolées et des groupes économiquement et socialement défavorisés bénéficient d'un appui social, financier et psychologique pour accéder à l'éducation et à la formation. On estime que, grâce à ce programme, 2 754 apprenants, soit 8 % de l'effectif total, ont accédé à un enseignement de niveau universitaire au cours de l'année scolaire 2021/22.

119. La procédure de réadmission impose actuellement la fourniture d'un certificat d'aptitude physique ou, à défaut, un délai de six semaines. La réadmission dans le même établissement de secteur est possible. Toutefois, il convient de noter qu'aucun enfant ne peut être absent de l'école pendant quarante jours scolaires, sous peine de devoir redoubler la classe. Les enfants sont admis au niveau standard ou à celui auquel ils ont quitté l'école.

120. Le Gouvernement a mis en place des politiques visant à renforcer les liens entre le développement des compétences, y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels et les systèmes connexes au système éducatif, afin de répondre aux besoins du marché et d'atteindre le statut de pays à revenu élevé.

121. Le Gouvernement, par l'intermédiaire d'institutions telles que l'Université internationale des sciences et technologies du Botswana, s'attache à promouvoir les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) afin de s'assurer que les filles en profitent également et s'éloignent des matières qui leur étaient traditionnellement enseignées. L'Université a mis en place des stratégies visant à inciter un changement de mentalité chez les filles et le grand public à l'égard des matières STIM et à considérer les filles comme ayant des chances égales à celles des garçons.

122. Les établissements d'enseignement s'efforcent de soutenir et d'encadrer les apprenantes et les apprenants et le grand public (dans les domaines problématiques recensés) par divers moyens, afin d'instaurer la confiance nécessaire, notamment en proposant une résidence sur place (sur le campus de l'Université), des programmes résidentiels d'enrichissement pendant les vacances universitaires et la participation à la résolution de problèmes mathématiques et scientifiques en direct.

123. En outre, des cirques scientifiques mobiles apportent aux apprenantes et apprenants de tout le pays des activités interactives et en direct dans le domaine des mathématiques et des sciences, développant ainsi un mouvement scientifique qui combine l'exposition, le jeu, l'admiration, l'expérimentation et l'utilisation. Cela permet de créer une chaîne de soutien associant les écoles primaires, les écoles secondaires, le collège technique approprié et l'Université.

124. Un soutien scolaire est disponible dans le cadre du système éducatif pour les enfants et le pays a élaboré une politique linguistique qui permet aux enfants d'apprendre dans leur langue maternelle pendant les deux premières années de l'enseignement primaire. En d'autres termes, les enfants ont la possibilité de se familiariser avec les concepts dans leur langue maternelle. La politique a été lancée pour treize langues en janvier 2023.

125. En août 2021, le Botswana a signé la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap, une avancée vers la réalisation des droits des personnes concernées. Le Ministère de l'éducation, par l'intermédiaire du Département des services de soutien particuliers, garantit l'inclusivité de l'éducation en évaluant les apprenantes et les apprenants en vue d'un placement adapté. Cela s'applique à toutes les apprenantes et tous les apprenants, y compris les filles en situation de handicap. Le problème des ressources financières demeure, mais le Gouvernement continue de chercher des moyens de financer ces services.

Emploi
Recommandation 36

126. Le congé de maternité, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, est actuellement de 84 jours, soit six semaines avant l'accouchement et six semaines après. Le Code du travail est en cours de révision et il a été proposé d'aligner la durée du congé et de l'allocation de maternité sur la Convention sur la maternité (C183 de 2000). Si cette proposition est adoptée, la durée du congé de maternité devrait passer de 12 à 14 semaines et l'allocation de maternité de 50 à 66 %, un changement qui concerne surtout le secteur privé, car dans le secteur public, l'allocation de maternité est déjà de 100 % pour les trois premiers enfants et de 50 % par la suite. L'application des dispositions relatives au congé de maternité est toutefois contrôlée par les inspections du travail. Le non-respect de ces dispositions constitue une infraction pénale et le dossier peut être soumis à un mécanisme de règlement des différends. Il existe des structures d'accueil de la petite enfance privées et publiques dans tout le pays, ainsi que des établissements de santé privés et publics accessibles à tous. L'accès aux équipements publics est gratuit.

Tableau 1

Le tableau ci-dessous présente les données ventilées concernant la population au chômage en 2021 (15 ans et plus en situation de handicap, par catégorie et sexe, 4^e trimestre 2021).

Catégorie	Femmes employées
Villes et villages	587
Villages urbains	3 056
Zones rurales	12 457
Total	6 100

Source : Statistics Botswana, 2021.

127. Le Botswana fait remarquer que, bien qu'il n'ait pas ratifié la Convention, sa législation nationale a intégré les aspirations de celle-ci, ce qui constitue un bon point de départ pour une ratification.

128. Le Gouvernement, en collaboration avec des organisations de la société civile et des organisations communautaires, continue de fournir des services de garde d'enfants à des prix abordables.

129. Au total, 1 147 structures privées et publiques d'accueil de la petite enfance sont implantées dans tout le pays et accueillent un effectif total de 38 743 enfants (19 339 filles et 19 404 garçons).

130. Dans la législation actuelle en matière de pensions et de sécurité sociale, certaines prestations bénéficient à la fois aux femmes et aux hommes. Dans le cadre du Programme pays de promotion du travail décent (2020-2024), le Gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont fait de l'élaboration d'un système de protection sociale leur priorité. Le système envisagé s'appuiera sur les enseignements tirés de la COVID-19. Le régime sera accessible aux femmes et aux hommes et s'étendra aux femmes travaillant dans l'économie informelle.

Santé**Recommandation 38**

131. Des initiatives sont en cours pour réduire la mortalité maternelle et infantile. Grâce aux techniques de soins obstétriques, maternels et néonatals d'urgence, les infirmières et les médecins sont constamment formés à la prise en charge des urgences qui peuvent survenir pendant la grossesse et l'accouchement ainsi que post-partum. Jusqu'à présent, des formations sont organisées périodiquement au niveau des districts pour les infirmières, les sages-femmes et les médecins. Au total, en 2022, 120 infirmières et médecins ont été formés à la prise en charge des cas d'obstétrique et de gynécologie susceptibles d'entraîner le décès des femmes et des enfants. Afin de favoriser la rétention des infirmières, le Ministère a revu ses barèmes de rémunération de façon à offrir aux prestataires de soins de santé une indemnité de 30 % pour les heures supplémentaires, à laquelle s'ajoutent 10 % pour les formations complémentaires comme les soins obstétricaux. Cette mesure vise à inciter les infirmières à rester en activité.

132. Le Gouvernement botswanais a mis en place des systèmes et commissions de vérification institutionnelle et nationale pour examiner les cas de décès maternels et néonatals dans toutes les structures de santé. Régulièrement, quand un décès a lieu dans une institution, il est signalé à la Division de la santé sexuelle et procréative du Ministère de la santé dans les 24 heures et il est attendu que l'institution concernée étudie le décès et propose des pistes d'amélioration. Le cas fait ensuite l'objet d'un examen au niveau national afin de trouver des solutions et de formuler des recommandations à l'intention de l'institution où le décès s'est produit. Au niveau national, des examens de la mortalité maternelle sont effectués tous les trimestres et les institutions concernées reçoivent un soutien pour remédier aux causes des décès de femmes. Les services mobiles ont également été renforcés par la décentralisation des transports et l'augmentation du nombre d'ambulances par district. Le Ministère de la santé s'est également lancé dans un projet visant à exploiter la technologie des drones comme solution innovante pour s'attaquer à l'une des causes de la mortalité maternelle en livrant des produits vitaux, notamment des médicaments et du sang.

133. Compte tenu de l'incidence de l'avortement et de la mortalité maternelle due aux avortements, le Botswana poursuit ses consultations sur la question de la dépénalisation de l'avortement. Le pays considère toujours l'avortement ou l'interruption de grossesse dans les cas prévus par la législation du Botswana, par exemple en cas de viol, d'inceste, de menaces pour la santé et la vie de la femme et de l'enfant à naître, ainsi qu'en cas d'anomalies graves ou de malformation du fœtus. Toutefois, les agents de santé continuent d'être formés pour fournir aux femmes des soins complets après l'avortement ainsi que des contraceptifs modernes afin d'éviter de nouvelles grossesses non désirées.

134. En plus des méthodes déjà disponibles dans le pays depuis longtemps, le Ministère de la Santé a introduit des contraceptifs à action prolongée : des implants conçus pour prévenir les grossesses non planifiées et non désirées pour une durée de trois ans et de cinq ans. Il a également introduit la pilule du lendemain/la contraception d'urgence dans le système de soins de santé. À cet égard, les agents de santé ont été formés à la pose et au retrait des implants, ainsi qu'à d'autres types de contraceptifs à action prolongée, et à la fourniture aux femmes d'une contraception d'urgence associée à des conseils.

135. La Division de la santé sexuelle et procréative et une cellule nommée « Participation des hommes à la santé sexuelle et procréative et à la lutte contre la violence fondée sur le genre » ont élaboré des directives à l'intention des prestataires de services. Ces directives ont été révisées en 2022 et sont prêtes à être distribuées à l'ensemble du système de soins de santé. Les prestataires de services seront formés

pour répondre efficacement aux victimes de la violence fondée sur le genre, qui sont dans la plupart des cas des femmes et des filles. Les directives traitent également de la gestion des populations clefs et précisent le processus d'orientation des victimes vers les acteurs compétents en vue d'une prise en charge plus approfondie.

136. Depuis 2019, le Ministère de la santé, en partenariat avec les organisations de la société civile, a formé plus de 100 professionnels de la santé à la fourniture de services reposant sur les droits humains, notamment s'agissant de l'éthique médicale et des stéréotypes de genre, afin de leur donner les moyens de mieux servir les populations clefs et vulnérables. Par ailleurs, les équipes de gestion sanitaire des districts travaillent en partenariat avec les organisations de la société civile pour mettre en place des programmes conjoints, des procédures d'orientation et des liens avec les services de lutte contre la violence fondée sur le genre.

137. Le Ministère de la santé continue de renforcer les services de dépistage du cancer du col de l'utérus en menant des initiatives de renforcement des capacités, de sensibilisation et de stimulation de la demande au niveau national sur l'importance du dépistage ; des prestataires ont été formés au dépistage et au traitement jusqu'en 2022. Le Ministère a étendu les dépistages effectués par inspection visuelle à l'acide acétique à 18 districts, 75 établissements et 35 cliniques pratiquant la technique d'excision électrochirurgicale à l'anse. Par ailleurs, le Ministère travaille actuellement sur un plan national de lutte contre le cancer visant à renforcer les services de dépistage, de diagnostic, de traitement et de rééducation pour tous les cancers, y compris le cancer du col de l'utérus.

Émancipation économique des femmes

Recommandation 40

138. Le Ministère des terres et des ressources en eau, par l'intermédiaire de son programme Lefatshe Boswa, informe le public de ses droits en matière d'accès à la terre ; la Politique foncière révisée du Botswana (2019) permet aux veufs et aux veuves de poursuivre les démarches entreprises par leurs partenaires décédés ; le tribunal chargé des questions foncières, un tribunal d'équité, organise des expositions itinérantes pour sensibiliser les femmes aux activités du tribunal chargé des questions foncières. Lors de l'exercice de restructuration des ministères, le Gouvernement a transféré le tribunal chargé des questions foncières du Ministère des terres et des ressources en eau au Ministère de la justice. Cela renforcera l'intégrité du système judiciaire en matière d'adjudication foncière, puisque les défendeurs et les adjudicateurs ne relèveront plus du même ministère.

139. Le Ministère de l'agriculture continue de systématiser l'intégration des questions de genre dans ses politiques, stratégies et programmes, conformément à la Politique nationale sur le genre et le développement. Un comité sectoriel sur les questions de genre a notamment été mis en place. L'objectif du Comité est de veiller à ce que les programmes tiennent compte de la dimension de genre, de suivre leur exécution, de mener des actions de sensibilisation et d'évaluer les initiatives prises dans le secteur. Une stratégie en matière de genre a été adoptée dans le domaine de l'agriculture en 2020 à la suite de consultations avec les principales parties prenantes, notamment les femmes vivant dans des zones rurales et de l'agriculture. La Stratégie couvre plusieurs domaines tels que la sensibilisation à la question de l'accès des femmes aux terres agricoles, la sensibilisation des conseils fonciers et des autorités administratives tribales aux droits des femmes en matière d'accès aux terres, aux financements ainsi qu'aux services de vulgarisation et d'information.

140. Le Gouvernement a adopté une approche tenant compte des questions de genre et des besoins des femmes pour remédier aux inégalités fondées sur le genre dans le domaine de l'agriculture. Ont ainsi été créés : le Programme de soutien intégré au

développement de l'agriculture arable et le Programme de gestion du bétail et de développement des infrastructures. La majorité des bénéficiaires de ces programmes sont des femmes ; le rapport sur l'évaluation de l'impact du Programme de gestion du bétail et de développement des infrastructures (LIMID II), publié en février 2017, indique que 70,3 % des bénéficiaires étaient des femmes, contre 29,7 % d'hommes. En outre, le Gouvernement fournit aux agriculteurs et agricultrices des intrants tels que des semences, des engrains, des herbicides et une force de traction pour entreprendre des opérations de labourage dans le cadre du Programme de soutien intégré au développement de l'agriculture arable. Le Programme prévoit également l'installation de clôtures autour de champs individuels ou de groupes de champs. Il a bénéficié à 60 % des femmes dans le secteur de subsistance, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire des foyers.

141. La prise de conscience croissante, à l'échelle mondiale, de la nécessité d'instaurer l'égalité des genres et de donner davantage de moyens d'action aux femmes pour que le développement soit efficace a fait que l'égalité des genres est redevenue une priorité dans les politiques et stratégies liées au sport et au développement. On trouvera ci-dessous des exemples d'initiatives prises par le Ministère de la jeunesse, du genre, des sports et de la culture en partenariat avec la communauté sportive.

142. En 2018, le Botswana a fait preuve d'un engagement au plus haut niveau en accueillant la septième Conférence mondiale sur les femmes et le sport du Groupe de travail international sur les femmes et le sport. Cet événement a motivé le Ministère de la jeunesse, du genre, des sports et de la culture à élaborer une stratégie, des directives et un plan d'action pour la prise en compte systématique des questions de genre dans le sport avec l'appui du Commonwealth. Cette stratégie devrait contribuer à l'instauration de l'égalité des genres.

143. La stratégie est principalement axée sur les points suivants :

- Encourager la nomination de femmes à des postes de décision au sein des organismes sportifs ;
- Renforcer la participation des femmes au sport et l'égalité des genres dans le sport ;
- Combattre la violence fondée sur le genre par le sport ;
- Promouvoir le lien entre les femmes et les hommes dans le sport ;
- Accroître la participation des femmes dans le domaine du sport et des professions connexes ;
- Sensibiliser aux questions telles que la santé sexuelle et reproductive ;
- Inclure les groupes marginalisés dans les activités sportives ;
- Exploiter le sport pour freiner les maladies transmissibles au sein du groupe le plus touché, à savoir les femmes ;
- Éliminer les idées reçues sur la participation des femmes au sport.

144. Depuis l'adoption de la stratégie, les résultats suivants ont été obtenus :

- La création de Women and Sport Botswana, un organisme qui promeut et surveille l'intégration des femmes dans le sport ;
- La formulation et la mise en œuvre de la Politique de diversité et d'inclusion en 2022 ;

- La formulation et la mise en œuvre de la Politique de lutte contre le harcèlement sexuel en 2022 ;
- Une augmentation de 30 % de la participation des femmes au sport dans le cadre du programme Vision 2028.

145. À ce jour, le Gouvernement botswanais compte plus de 20 femmes à des postes à responsabilité dans l'administration et la technique au niveau des associations sportives régionales et nationales, ainsi que dans l'Agence pour le sport.

Femmes rurales

Recommandation 42

146. Le Gouvernement reconnaît la contribution significative des femmes à la prise de décision et leur donne donc la possibilité de participer à différents niveaux, en commençant par celui du district. À ce jour, les femmes occupent 69 % de l'ensemble des sièges des Comités de développement des villages, 47 % des postes de direction, 19 % des postes de conseillers, 12 % des postes de maires et 43 % des postes de direction des conseils.

147. Les bureaux auxiliaires établis en 2018 ont depuis été transformés en bureaux pleinement opérationnels. En outre, le Mécanisme national de promotion de l'égalité des genres a été renforcé, ses effectifs passant de 31 à 72 administrateurs de programme, lui permettant d'atteindre davantage de communautés, notamment dans les zones rurales.

148. Le Gouvernement s'est rapproché de la société civile dans le but d'élever les femmes et de leur donner davantage de moyens d'action (groupes de femmes organisées) au niveau de la communauté (WE GROW). Ce partenariat porte également sur la réduction de la pauvreté, puisqu'il cible les femmes pauvres et marginalisées. À ce jour, 17 groupes, comptant au total 220 personnes, ont été constitués. Certains groupes font fructifier leur épargne en accordant des microcrédits, tandis que d'autres ont créé des petites entreprises.

149. Le Gouvernement s'est également associé à la société civile pour donner aux communautés des zones reculées les moyens d'être autonomes sur le plan de la sécurité alimentaire. À cet effet, l'installation de 11 jardins potagers hydroponiques a été planifiée. À ce jour, 5 ont été installés. Le projet a bénéficié à 41 personnes, dont 29 femmes (70,7 %). On a transmis aux bénéficiaires les compétences nécessaires à l'exploitation de l'unité hydroponique, notamment l'entretien de l'équipement, la fabrication d'engrais et de semis, la gestion d'entreprise et le marketing. Cela permettra de renforcer le transfert de compétences aux jeunes femmes et d'améliorer la sécurité alimentaire dans leurs foyers.

Femmes autochtones et migrantes

Recommandation 44

150. Le Programme de développement des zones reculées, son cadre d'action positive pour les communautés des zones reculées ainsi que le plan décennal de mise en œuvre ont été lancés en 2014 et constituent l'un des programmes phares. Le plan prévoit des consultations régulières avec les communautés des zones reculées et le suivi de l'exécution de certains projets spécifiques qui bénéficient aux communautés des zones reculées. Le Cadre d'action positive pour les communautés des zones reculées est guidé par la Politique nationale révisée pour le développement rural, la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté et le Programme de développement des zones reculées de 2009. L'action positive vise à garantir que les communautés des zones reculées bénéficient des programmes nationaux dans tous les secteurs, grâce à un suivi étroit de la mise en œuvre de ceux-ci et à une exécution accélérée des

programmes dans les communautés des zones reculées, afin d'en tirer le meilleur parti.

151. Plus précisément, l'action positive vise à :

- Promouvoir l'inclusion sociale des personnes vivant dans les communautés des zones reculées reconnues afin qu'elles puissent participer aux activités économiques et sociales du pays ;
- Permettre aux communautés des zones reculées de créer des moyens de subsistance durables, promouvoir l'autosuffisance et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- Améliorer l'accès des communautés des zones reculées aux services sociaux, aux initiatives d'éradication de la pauvreté et aux autres programmes de développement national ;
- Faciliter la participation des communautés des zones reculées aux initiatives de développement communautaire ;
- Renforcer la collaboration avec les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les organisations d'inspiration religieuse, les partenaires de développement et le secteur privé dans le cadre du développement des zones reculées.

152. La loi sur les prisons met l'accent sur l'accès à la santé et à l'éducation des condamnés, parmi lesquels se trouvent des femmes. À cet effet, des cliniques gérées par du personnel de santé qualifié sont présentes dans les établissements afin de permettre l'accès aux services de santé. En ce qui concerne l'éducation, elle est proposée du premier niveau jusqu'à l'enseignement supérieur. Pour éviter la stigmatisation des ex-délinquants, un programme de réinsertion est mis en œuvre en partenariat avec les communautés. En ce qui concerne le traitement du VIH, le Gouvernement a éliminé les obstacles et le traitement antirétroviral est désormais accessible à tous, indépendamment de la nationalité, du genre, de la race, du statut socio-économique et de l'orientation sexuelle.

153. L'administration pénitentiaire du Botswana gère deux centres de contrôle des maladies infectieuses à Francistown et à Gaborone. Il s'agit de cliniques qui fournissent des services liés au VIH/sida aux détenus, y compris les immigrants illégaux.

154. Il convient de noter que le Botswana a adopté une stratégie d'alternative à la détention pour aider les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants. Les personnes marginalisées qui pourraient être placées en détention et qui ont des hôtes fiables (auxquels l'agent d'immigration peut facilement accéder) sont libérées et confiées à leurs hôtes, sous réserve que ceux-ci s'engagent par écrit à organiser leur voyage de retour et à informer l'agent d'immigration de l'évolution de la situation, jusqu'à leur départ du pays.

155. Le processus de détention prend en compte tous les besoins humanitaires, y compris les besoins sanitaires et juridiques des détenus. Pendant la détention, le Gouvernement veille à ce que les familles ne soient pas séparées. Des permis de travail et de séjour sont délivrés aux réfugiés afin d'améliorer leur situation économique. Lorsqu'un migrant est placé en détention, son état de santé est examiné et il est pris en charge en conséquence. Pendant leur détention, les femmes et les enfants migrants ont accès à des services médicaux gratuits, y compris à un traitement antirétroviral.

156. Les migrantes qui ne sont pas détenues ont également accès aux services de santé, notamment aux soins prénataux et à la vaccination des enfants.

157. En ce qui concerne les services juridiques, les migrantes ont le droit d'être représentées par un avocat et peuvent avoir recours à un avocat privé. Elles ont également accès aux emplois pour lesquels elles sont qualifiées.

Changements climatiques

Recommandation 46

158. Le Ministère de l'environnement et du tourisme a élaboré la Politique du Botswana en matière de lutte contre les changements climatiques (2021), qui constitue un cadre général pour l'adaptation aux changements climatiques dans le pays. La Politique est alignée sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et comporte un chapitre consacré au genre, ce qui favorise la prise de mesures tenant compte des questions de genre.

159. La Stratégie nationale du Botswana relative aux changements climatiques (2018) et le Plan-cadre national d'adaptation pour le Botswana (2020) orientent les interventions en matière d'adaptation, d'atténuation et de résilience.

160. La Stratégie nationale du Botswana relative aux changements climatiques définit des orientations de haut niveau pour des activités d'adaptation aux changements climatiques qui tiennent compte de la dimension de genre :

- Promouvoir la participation équitable des agricultrices et des ménages dirigés par des femmes aux programmes d'agriculture adaptée au climat, à l'agrotourisme et faciliter leur accès aux technologies d'agriculture de conservation ;
- Garantir un accès équitable des hommes et des femmes au fonds de dotation proposé pour financer à faible coût des projets d'adaptation aux changements climatiques ;
- Élaborer un plan d'action national sur les changements climatiques et les questions de genre, encourager les femmes à prendre en main la résilience climatique et inclure les questions relatives à l'eau, à l'énergie et aux soins de santé dans les ménages ;
- Veiller à ce que les voix des femmes soient prises en compte dans la gestion des ressources naturelles grâce à leur participation, sur un pied d'équité, aux processus communautaires de gestion des ressources naturelles ;
- Garantir la pleine participation des femmes et des foyers dirigés par des femmes aux réunions publiques de gestion des catastrophes afin de tenir compte de la plus grande vulnérabilité des femmes et des enfants et de la charge plus lourde qui pèse sur les femmes après la catastrophe en raison de leur rôle double de productrices et de soignantes.

Relations familiales et égalité devant la loi

Recommandation 48

161. Le Gouvernement botswanais a adopté une stratégie de réforme législative (2020-2023) afin de promouvoir l'état de droit et la croissance économique. La Stratégie de réforme législative prévoit la révision des lois et réglementations obsolètes et incohérentes afin de favoriser l'accès à la justice, le respect des droits humains et d'autres domaines de protection sociale. Elle continue de servir d'orientation pour la réconciliation du droit coutumier et de la *common law*. (La réponse est la même que celle donnée au point 12a ci-dessus).

162. La loi sur l'adoption des enfants est en cours d'examen.

Collecte et analyse des données

Recommandation 50

163. Le Gouvernement, par l'intermédiaire de Statistics Botswana, entreprend des études régulières et les données ainsi collectées sont ventilées par sexe, entre autres variables. On peut notamment citer les études suivantes :

- Recensement national de la population et du logement – 2022.
- Statistiques de la criminalité – 2022.
- Enquête sur les effets du sida au Botswana – 2022.
- Étude du secteur informel – 2021.
- Enquête à buts multiples sur les ménages – 2020.
- Étude nationale sur les relations – 2018.
- Étude démographique du Botswana – 2017.

C. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention

Titre I

Article premier

Discrimination

164. La Constitution du Botswana prévoit l'égalité devant la loi. Le processus de révision constitutionnelle, qui s'est achevé récemment, a été exhaustif et totalement inclusif afin de faire en sorte que les voix des personnes marginalisées, notamment les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles, transgenres, queers ou intersexes (LGBTQI) soient prises en compte. En outre, il a été proposé dans le cadre de ce processus que l'article 15 de la Constitution soit modifié afin d'y inclure que le fait d'être intersex ne doit donner lieu à aucune discrimination. En outre, le Botswana a ratifié le Protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement en 2017.

165. La Politique foncière du Botswana a été révisée en 2021 pour faciliter l'accès à la propriété foncière des femmes et des hommes mariés sous le régime de la communauté de biens. En 2021, le Botswana a adopté la loi sur l'inclusion économique, qui vise à favoriser la participation effective de certains groupes cibles de citoyens à la croissance économique et au développement de l'économie. Conformément au principe de ne laisser personne de côté, cette loi devrait également renforcer la place des femmes, qui font partie des groupes cibles. Par ailleurs, le Gouvernement a adopté la loi sur le registre des délinquants sexuels en 2021. Cette loi, entre autres choses, prévoit des sanctions plus lourdes et l'enregistrement des données relatives aux personnes condamnées pour des infractions sexuelles. Elle interdit en outre à ces personnes de travailler avec des groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les enfants et les personnes en situation de handicap.

Article 2

Mesures politiques

166. Depuis le dernier rapport, le Botswana a adopté des réformes politiques, institutionnelles et administratives.

167. La Politique nationale de 2021 en matière d'énergie reconnaît les besoins des femmes et des hommes dans ce domaine et préconise l'inclusion et la prise en compte

de ces différences entre les genres dans les stratégies y relatives ; la Politique du Botswana relative aux changements climatiques (2021) reconnaît également les différents impacts des changements climatiques sur les femmes et les hommes et la nécessité d'une intervention. Enfin, le Ministère de l'agriculture a également élaboré une stratégie pour l'égalité des genres dans l'agriculture qui généralise la prise en compte des questions de genre dans les programmes agricoles.

Article 3

Garantie des droits de l'homme et des libertés fondamentales

168. Le Botswana continue de mettre en place une législation et des structures qui favorisent le respect des droits humains et des libertés fondamentales. Conscient de la connaissance générale limitée des lois du pays, qui entrave l'accès à la justice, en particulier pour les femmes, le Gouvernement continue de faire avancer la prise en compte systématique des questions de genre dans le système de justice coutumier. Pendant la période considérée, 296 *Dikgosi* ont été formés à la question du genre et du développement et à la lutte contre la violence fondée sur le genre.

Article 4

Mesures spéciales

169. Le Gouvernement est déterminé à mettre en place des mesures spéciales pour les groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap. Il a adopté certaines initiatives visant à donner davantage de moyens d'action aux femmes et aux autres groupes vulnérables. Le Programme de lutte contre la pauvreté offre des possibilités économiques aux populations les plus vulnérables, notamment aux communautés vivant dans des zones reculées. Au mois d'août 2022, le Programme de lutte contre la pauvreté avait financé 14 744 nouveaux projets. Au total, sur les 40 973 projets financés depuis la mise en place du Programme, 29 564 sont en cours d'exécution et ont permis d'employer 34 553 personnes, contribuant ainsi à l'amélioration de leurs moyens de subsistance.

170. Le projet de politique nationale d'élimination de la pauvreté doit faire l'objet d'une révision, conformément à la loi de 2022 sur l'inclusion économique récemment adoptée, qui prévoit notamment la mise en œuvre de lois et d'initiatives d'émancipation économique ainsi que la participation effective de certaines catégories de citoyens à la croissance économique et au développement de l'économie. De plus, les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap bénéficient de réserves et d'un traitement préférentiel, notamment en ce qui concerne les microapprovisionnements, la gestion des projets, la préférence en matière de prix (appels d'offres) et les quotas réservés aux projets novateurs. En décembre 2022, le Programme de lutte contre la pauvreté bénéficiait à 31 524 femmes et 10 416 hommes. Parmi eux, on comptait 3 547 jeunes, dont 2 661 femmes et 886 hommes.

Article 5

Rôles stéréotypés des sexes et préjugés

171. Comme souligné précédemment, le Botswana est doté d'un environnement favorable, avec des cadres juridiques et politiques solides visant à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles. Néanmoins, la violence contre les femmes et les filles et leur exploitation continue de poser problème, une femme sur trois ayant déjà subi de la violence fondée sur le genre ; les femmes en situation de handicap sont de deux à trois fois plus susceptibles de subir ces violences. Les cas de violence au sein du couple constituent la plupart des cas de violence à l'égard des femmes (36,5 % au cours de la vie d'une femme). Les femmes en âge de procréer sont plus susceptibles de subir des violences au sein du couple que

les femmes âgées de 40 ans et plus, et 15 % des femmes ayant déjà été enceintes ont subi des violences fondées sur le genre pendant leur grossesse. Les niveaux élevés de violence fondée sur le genre sont dus à des inégalités de genre profondément ancrées et à des pratiques socioculturelles néfastes qui affirment la domination des hommes sur les femmes et les filles (patriarcat), ce qui favorise une culture du silence, de la peur et de l'impunité en ce qui concerne la violence fondée sur le genre.

172. Afin de prévenir la récidive, l'administration pénitentiaire du Botswana a mis en place un programme visant à promouvoir la réadaptation et la réinsertion des auteurs d'infractions dans la société.

173. Le renforcement des capacités dans différents secteurs reste essentiel pour le succès de la lutte contre la violence fondée sur le genre, ainsi que des efforts continus pour systématiser l'intégration du genre dans le système de justice coutumière par l'exécution du plan d'action de 2015 contre la violence fondée sur le genre à l'intention des Dikgosi. Un programme de formation relatif à la violence fondée sur le genre a été élaboré en 2019 à l'intention des Dikgosi. Le Gouvernement finalise également des lignes directrices relatives au bien-être et à la lutte contre la maltraitance des enfants, afin d'aider les Dikgosi à traiter les problèmes de maltraitance des enfants.

Article 6

Prostitution

174. La Cour d'appel du Botswana a statué en 2019 que les relations homosexuelles entre adultes consentants ne constituaient pas un crime. Certaines organisations reçoivent un soutien pour travailler directement avec ces populations clefs afin de garantir leur accès aux services de santé et de défendre leurs droits. Les lignes directrices révisées sur le VIH tiennent compte des populations clefs et prévoient des services adaptés à leurs besoins.

Partie II

Article 7

Vie politique et vie publique

175. Le chapitre 02:09 de la loi électorale de 2012, la loi sur l'administration locale de 2012 et le chapitre 02:10 de la loi sur le référendum régissent les procédures électorales au Botswana. Ces lois ne prévoient pas de mesures spéciales pour faciliter la représentation des femmes. Le Botswana a adopté la Politique nationale sur le genre et le développement en 2015 comme outil d'orientation stratégique pour les interventions en matière de genre, et une commission nationale sur le genre a été mise en place pour accompagner le processus vers un corps législatif inclusif. Le parlement monocaméral est composé de 57 membres élus directement dans des circonscriptions uninominales au scrutin majoritaire à un tour. Ceux-ci élisent le (la) Président(e), qui a pour mandat de nommer six membres désignés spécialement pour être élus par l'Assemblée nationale, soit un total de 63 membres, plus le (la) Président(e) du Parlement et le (la) Président(e) du Botswana. Le nombre de députés spécialement élus est passé de quatre à six avant les élections de 2019, et quatre femmes ont été élues dans le cadre de cette disposition après avoir été nommées par le Président. Néanmoins, le nombre de femmes élues directement reste faible.

176. Le Botswana a entrepris une révision constitutionnelle en 2022, au cours de laquelle les questions d'égalité des genres et d'avancement des femmes occupaient une place prépondérante. La Politique et le Plan d'action en matière de genre font de l'égalité de représentation une priorité nationale, et Son Excellence le Président du

Botswana, dans son discours inaugural au Parlement, a souligné la nécessité d'accroître la présence et la participation des femmes à la vie politique. Selon le rapport national de suivi, « le scrutin majoritaire à un tour ne permet pas aux femmes de participer pleinement au processus électoral ». Trois femmes ont été élues au scrutin majoritaire à un tour lors des élections de 2019, et le Président a eu recours à son droit de nommer des membres spécialement élus pour désigner 4 femmes, ce qui a porté la représentation à 7 femmes sur les 63 membres élus au total.

177. La Mission d'observation électorale de la SADC a regretté le faible nombre de femmes qui se sont présentées aux élections, notant qu'il n'y avait que 11 femmes parmi les 210 candidats aux élections alors que 55 % des électeurs du Botswana sont des femmes. Des chiffres plus élevés pourraient être atteints en encourageant, par exemple, les partis participants à présenter davantage de candidates pour les sièges parlementaires. Le Botswana se classe dernier dans le classement de la SADC avec 11,1 % de femmes à l'Assemblée nationale. Les prochaines élections générales auront lieu en 2024.

**Tableau 2
Femmes au Parlement et au sein du Cabinet**

	2014			2019		
	Femmes	Hommes	Femmes %	Femmes	Hommes	Femmes %
Parlement	5	56	8,2	7	58	11
Cabinet	4	20	17	6	23	20,6

Source : Nomination du Cabinet Ref 5/57/13 I

**Tableau 3
Représentation des femmes dans l'administration locale**

	2014			2019		
	Femmes	Hommes	Femmes %	Femmes	Hommes	Femmes %
Conseils locaux	116	473	24,5	117	591	19,7

Source : Gouvernement local et développement rural 2022

Article 8 Représentation

178. Depuis 2017, le Botswana a réalisé des progrès considérables en ce qui concerne la représentation des femmes à tous les niveaux de la prise de décision dans la vie économique et publique. Dans le secteur public, les femmes occupent 44 % des postes de direction, contre 56 % d'hommes. Statistiques.

Tableau 4
Participation des femmes à la Cour d'appel et à la Haute Cour

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes %</i>
Présidence de la Cour suprême	0	1	0
Présidentes et Présidents	1	1	50
Juges	8	38	17
Magistrats	45	22	67

Source : Administration de la justice 2021

Tableau 5
Chefs de mission

<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes %</i>
6	17	26 %

Source : Ministère des affaires étrangères 2021

Article 9 **Nationalité**

179. Le Botswana dispose d'un système d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil relativement solide, qui a permis d'enregistrer 98 % des naissances selon le rapport sur les statistiques de l'état civil de 2020 et environ 80 % de tous les décès dans le pays. Si l'on considère que le mariage constitue une autre voie d'accès à la nationalité, le système d'enregistrement des faits d'état civil prend en compte tous les mariages de *common law* dans le pays, comme l'exige la loi sur le mariage.

Nationalité ou appartenance tribale de l'enfant

180. Au Botswana, les femmes ou les hommes mariés à des non-citoyens ont le droit de conserver leur nationalité. En outre, les enfants nés de cette union bénéficient de la double nationalité jusqu'à l'âge de 21 ans. Cela signifie que les enfants peuvent choisir de prendre la nationalité de l'un ou l'autre de leurs parents.

Partie III

Article 10 **Éducation**

181. En plus des informations fournies ci-dessous, veuillez vous référer à la partie B (réponse 34).

182. Le Botswana assure une éducation de base gratuite et obligatoire de dix (10) ans, de l'école primaire à l'école secondaire. Ceci est conforme à la Vision 2036 du pays dont le pilier promeut le développement humain et social, à la Politique nationale révisée sur l'éducation, au Plan stratégique du secteur de l'éducation et de la formation ainsi qu'aux Objectifs de développement durable des Nations Unies.

183. Le Plan stratégique du secteur de l'éducation et de la formation marque une étape importante dans les efforts collectifs que nous déployons en tant que nation pour créer une économie plus diversifiée et fondée sur la connaissance. Il vise à renforcer

l'adéquation entre les qualifications et les besoins du marché du travail, garantissant ainsi que les acquis de l'éducation sont plus étroitement alignés sur les besoins futurs en matière d'emploi. Il facilite également de meilleurs résultats pour tous les apprenants en abordant les questions de la qualité, de la pertinence, de l'accès, de l'équité et de la responsabilité dans l'ensemble du secteur, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur.

184. Le Gouvernement a adopté le Programme d'action positive afin de répondre aux besoins des apprenants issus des communautés isolées et des groupes économiquement et socialement désavantagés. Le programme vise à aider les apprenants sur les plans social, financier et psychologique à accéder à l'éducation et à la formation. Grâce à ce programme, on estime que 2 754 apprenants, soit 8 % de l'effectif total, ont accédé à l'enseignement universitaire au cours de l'année scolaire 2021/22.

185. Le pays s'est engagé à proposer un programme d'études compétitif et pertinent, dispensé par des enseignants et des formateurs qualifiés, ce qui impose le respect des normes d'assurance de la qualité. À cette fin, pour enseigner dans un établissement d'enseignement supérieur, il faut désormais être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur. En outre, la mise en œuvre des normes de qualité a permis de réduire considérablement le nombre de personnes sans qualifications pédagogiques dans le secteur. Conformément au Plan stratégique du secteur de l'éducation et de la formation, le Gouvernement a décidé que les programmes des instituts d'enseignement devaient être relevés au niveau du diplôme, ce qui renforcera encore la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage à l'école.

Article 11

Emploi

186. L'étude de 2018 sur les dividendes démographiques du Botswana a fait apparaître que les deux tiers de la population sont économiquement actifs. Malgré un taux de chômage élevé (24,5 %), qui touche plus particulièrement les jeunes et les femmes, le Botswana a atteint la parité hommes-femmes : 50,1 % des hommes en âge de travailler ont un emploi, contre 49,9 % des femmes. Avec la perturbation des moyens de subsistance et l'accès limité aux services sociaux en raison de la pandémie de COVID-19, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées sont confrontées à des inégalités multidimensionnelles accrues fondées sur le revenu, le genre et le handicap ; cela a encore aggravé leurs vulnérabilités sur le plan économique.

Article 12

Santé

187. Le Botswana est déterminé à instaurer une couverture sanitaire universelle, et pour cela, le Gouvernement aligne les stratégies nationales de santé sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et renforce les soins de santé primaires en tant que moyen de parvenir à un accès équitable à des services de santé complets, non discriminatoires et axés sur les personnes.

188. En outre, le Botswana dispose d'un cadre juridique qui garantit l'accès des femmes et des hommes à la plupart des aspects de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. À cet égard, des améliorations ont été enregistrées au niveau des indicateurs clefs de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes : baisse des décès liés au sida (de 5 300 en 2017 à 5 100 en 2020) et de l'indice synthétique de fécondité (de 3 à 2,8 naissances par femme), et augmentation du taux de prévalence de la contraception (de 53 % à 64,7 % en 2017). Néanmoins, certains besoins en matière de planification familiale ne sont pas encore satisfaits. En effet, 17 % des femmes en âge de procréer ont des besoins non satisfaits en la matière, comme en

témoignent les différences de taux de fécondité entre régions rurales et urbaines et selon le niveau d'éducation atteint. Ce constat a été confirmé lors des consultations avec les parties prenantes, qui ont fait état de ruptures de stock persistantes de produits de santé procréative, en particulier de préservatifs, en raison de blocages au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Les tendances de la mortalité maternelle révèlent également que le pays n'est pas en voie d'atteindre la cible des objectifs de développement durable d'ici 2030 si l'on se réfère aux projections.

189. La Conférence internationale sur la population et le développement a laissé en suspens certaines questions, et le Botswana s'est engagé à accélérer les progrès pour répondre aux attentes concernant la planification familiale, les décès maternels évitables, la violence fondée sur le genre et la transmission du VIH par voie sexuelle. Le Botswana a récemment élaboré un plan d'investissement pour combler les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, afin de quantifier le volume de financement durable requis pour couvrir efficacement les interventions à fort impact nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Taux de mortalité infantile (femmes/hommes)

190. Les taux de mortalité infantile ont diminué, passant de 28 pour 1 000 naissances vivantes en 2021 à 27,4 en 2022, mais les taux de mortalité néonatale, infantile et des enfants de moins de cinq ans restent élevés, à savoir 39, 38 et 56 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement. La mortalité néonatale au cours de la première année représente environ 70 % des décès d'enfants. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans était de 48 pour 1000 naissances vivantes en 2017.

Mortalité maternelle

191. Le taux de fréquentation des services prénataux par les femmes enceintes est élevé et plus de 98 % des naissances ont lieu dans un établissement de soins. Malgré tout, les investissements visant à garantir la disponibilité de services intégrés et complets dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, du VIH et d'autres services de santé ne se sont pas traduits comme attendu par la réalisation de l'objectif de réduction de la mortalité maternelle à 70 pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2030, conformément aux objectifs de développement durable. Le taux de mortalité maternelle du Botswana était de 130,5 pour 100 000 naissances vivantes en 2020.

Prévalence du VIH/SIDA chez les femmes et les hommes

192. Le Gouvernement est préoccupé par le fait que la prévalence du VIH est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. L'enquête sur l'impact du VIH/sida au Botswana 2022 (BIAS V) indique que, par groupes d'âge de cinq ans, la prévalence du VIH était plus élevée chez les femmes dans chaque groupe d'âge, de 20-24 ans à 40-44 ans. La violence fondée sur le genre reste l'un des principaux vecteurs d'infection par le VIH/sida au Botswana.

193. Grâce au soutien des fonds de complément pour les adolescentes et jeunes femmes du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans le cadre des cycles de subvention 2019-2021 et 2022-2024, le Botswana a reçu 2 millions de dollars pour continuer de mettre à la disposition des jeunes un éventail d'informations, de compétences et de valeurs afin de leur donner les moyens d'exercer leurs droits en matière de sexualité et de procréation et de prendre des décisions éclairées concernant leur santé et leur vie sexuelle en révisant le programme d'études national.

194. La boîte à outils des compétences de la vie courante, qui donne corps au Cadre national des compétences de la vie courante, fournit des conseils aux personnes

chargées de l'application de ce dernier (enseignants chargés de l'orientation et de l'accompagnement, travailleurs sociaux et prestataires de services de santé) sur la manière de dispenser une éducation complète à la sexualité aux jeunes aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, comme à ceux qui ne sont pas scolarisés.

195. Le Ministère de l'éducation botswanais est en train de revoir et de mettre à jour la boîte à outils des compétences de la vie courante ainsi que le manuel de communication parents-enfants.

196. Les mesures ci-après ont permis au Botswana de réduire la prévalence du VIH chez les jeunes :

- S'agissant de la distribution de préservatifs, selon le rapport 2020 de la Coalition mondiale pour la prévention du VIH, le Botswana occupe l'une des meilleures places du classement en termes de nombre de préservatifs distribués par personne et par an en Afrique subsaharienne entre 2018 et 2019. Le rapport salue les résultats obtenus par le Botswana dans la promotion des avantages de l'utilisation du préservatif auprès des personnes âgées de 15 à 49 ans.
- En ce qui concerne la promotion du dépistage du VIH comme point d'entrée de chaque programme de lutte contre le VIH/sida, le Botswana a dépassé les objectifs 95-95-95 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Dans les faits, cela signifie que 95,1 % des adultes vivant avec le VIH connaissent leur statut, 98 % des personnes qui vivent avec le VIH et se savent séropositives reçoivent un traitement et 97,7 % de celles qui sont sous traitement ont une charge virale indétectable.
- En ce qui concerne la circoncision masculine volontaire, les résultats cumulés entre 2009 et 2022 indiquent que 273 983 circoncisions masculines sûres ont été réalisées, soit 92,5,0 % des 298 180 à atteindre d'ici à 2022. Sur ce total, 6 021 ont été réalisées dans le cadre du projet « Early Infant SMC », qui promeut la circoncision sans risque chez le nourrisson.
- Le Botswana a également réussi à réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant, en la ramenant à 2,21 %, soit un pourcentage inférieur à l'objectif mondial fixé à 5 %.
- Grâce à cette avancée, le Botswana est devenu le premier pays africain à se voir décerner par l'OMS le certificat niveau Argent pour l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.
- Appuyé par l'initiative « Lever les obstacles » du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Plan national global visant à lever les obstacles liés aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans les services de lutte contre le VIH et la tuberculose a été mis en œuvre dans 11 des 27 districts sanitaires et sera progressivement étendu à l'échelle nationale afin de sensibiliser aux droits de l'homme et renforcer les capacités des populations clefs et vulnérables.
- Étant donné que le Botswana a dépassé les objectifs 95-95-95, le Gouvernement a élargi le mandat de l'Agence nationale de promotion de la santé et de lutte contre le sida pour y inclure les maladies non transmissibles. Ainsi, en 2021, avec le soutien de l'OMS, le Botswana a formulé des propositions d'investissement pour les maladies non transmissibles afin d'encadrer la mobilisation des ressources pour ces maladies.
- En outre, le 20 septembre 2020, le Botswana s'est vu décerner le prix « National Achievement Award » par l'Africa-America Institute pour avoir notamment contenu et géré efficacement la propagation du VIH, de la tuberculose et du

paludisme. En 2020 également, le Botswana a établi, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), des lignes directrices relatives aux programmes de lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles à l'intention des populations clefs. Avec l'aide du FNUAP, le Gouvernement botswanais a élaboré la deuxième Stratégie nationale de distribution de préservatifs 2020-2023, alignée sur le Cadre stratégique national III. Cette stratégie vise principalement à renforcer la coordination et l'organisation de la distribution de préservatifs, à étendre le marché des préservatifs au-delà du secteur public et à combler les lacunes en matière de financement et de ressources.

- Dans le cadre de contrats sociaux, le Gouvernement botswanais a également fait appel à des organisations de la société civile afin d'améliorer l'accès des populations locales aux préservatifs. 11 613 200 préservatifs ont ainsi été distribués en 2021, dont 36 % par diverses ONG financées par le Gouvernement.

197. Au Botswana, la violence fondée sur le genre reste préoccupante et s'est accentuée avec la COVID-19, creusant ainsi le fossé des inégalités entre les hommes et les femmes.

198. Au début de la pandémie, en 2020-2021, le Botswana a connu une recrudescence des cas de violence sur des enfants, et plus particulièrement de violence sexuelle. La COVID-19 a exacerbé les problèmes préexistants. Il est très clair que certains sévices sont perpétrés dans les foyers, un endroit où les enfants devraient être en sécurité. Le pays a enregistré une augmentation des cas de viols d'enfants (de 474 à 734), de détournements de mineurs (de 1 825 à 2 033) et de violences (de 134 à 238) au cours de la même période.

199. L'accès aux services de santé a également été affecté, le taux de vaccination de routine des enfants de moins d'un an passant de 90 % à 47,5 % pour tous les antigènes pour le même groupe d'âge en 2021. La crise de la COVID-19 a mis à rude épreuve le système de santé, de sorte qu'il est désormais nécessaire de se concentrer sur la continuité des services essentiels et des services de routine, tels que les services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre le VIH, ainsi que sur la mise en place d'un système plus résilient. La pandémie a également affecté le système éducatif ; environ 26 000 élèves inscrits en enseignement préscolaire ont manqué les deux tiers des cours pendant la première année de la pandémie. Les élèves en situation de handicap ont subi une double peine, car la fermeture de l'école leur a fait manquer les deux tiers du temps d'apprentissage au cours de la première année de COVID-19.

200. La pandémie de COVID-19 menace de réduire à néant des années de progrès dans la protection et la promotion des droits de l'enfant, privant les enfants de services essentiels et mettant les familles en difficulté. Le pays doit encore relever le défi de construire des systèmes résilients pour protéger les enfants et leurs familles de tout choc futur.

201. Le tableau ci-dessous montre les cas de violence fondée sur le genre enregistrés par la police du Botswana au cours de la période considérée.

**Tableau 6
Statistiques de la police du Botswana sur la violence fondée sur le genre (2020-21)**

Description	Année 2020	Année 2021
Nombre de cas de violence fondée sur le genre enregistrés	18 290	24 432

<i>Infractions liées à la violence fondée sur le genre</i>	<i>Nombre total de cas signalés (2019)</i>	<i>Nombre total de cas signalés (2020)</i>	<i>Nombre total de cas signalés (2021)</i>
Viol	2265	1919	2111
Viol sur mineur	1208	1825	2033

En 2020, un total de 345 personnes ont été admises dans les deux refuges du Botswana.

Article 13

Prestations économiques et sociales

202. Le projet de politique nationale d'élimination de la pauvreté doit faire l'objet d'une révision, conformément à la loi de 2022 sur l'inclusion économique récemment adoptée, qui prévoit notamment la mise en œuvre de lois et d'initiatives d'émancipation économique ainsi que la participation effective de certaines catégories de citoyens à la croissance économique et au développement de l'économie.

203. Le Botswana continue, dans le cadre du fonds de développement pour la jeunesse d'apporter le capital initial pour des projets, afin de donner aux jeunes les moyens économiques de s'intégrer dans l'économie. Entre 2009 et 2020, un total de 10 729 jeunes (6 383 hommes et 4 346 femmes) ont ainsi bénéficié d'un financement du fonds de développement pour la jeunesse. Parmi eux, 73 étaient des personnes handicapées et 460 vivaient dans des zones reculées.

204. De plus, les jeunes bénéficient de réserves et d'un traitement préférentiel, notamment en ce qui concerne les microapprovisionnements, la gestion des projets, la préférence en matière de prix (appels d'offres) et les quotas réservés aux projets novateurs. Entre avril et novembre 2022, les dépenses totales au titre des quotas fixés à 20 % (microapprovisionnements) se sont élevées à 2 684 367,66 dollars, tandis que celles pour les quotas fixés à 15 % (gestion) ont atteint 164 959,75 dollars. 46 351 062,35 dollars ont été dépensés pour une préférence en matière de prix de 15 % (appels d'offres), tandis que les dépenses totales de la réserve de 30 % pour les projets novateurs s'élèvent à 16 229,84 dollars. Les jeunes peuvent également choisir des espaces ouverts inutilisés et les utiliser gratuitement pour installer des étals commerciaux.

205. Le Gouvernement botswanais s'est également engagé à sortir les jeunes non scolarisés de la pauvreté grâce au Programme de service national (Tirelo Sechaba), qui permet aux jeunes chômeurs d'acquérir des compétences et de l'expérience dans divers secteurs industriels et commerciaux. Les jeunes inscrits à ce programme reçoivent une prestation mensuelle destinée à couvrir leurs dépenses de base. Depuis mars 2019, le Programme a touché 14 054 jeunes ; il entend atteindre l'objectif de 15 000 jeunes. Le Programme national de stages offre à tous les citoyens diplômés et sans emploi la possibilité de gagner en compétences et en expérience professionnelles, afin de les aider à passer du monde universitaire au monde du travail, grâce à des stages dans diverses organisations au Botswana. Les stages ont une durée maximale de deux ans. La sélection se fait selon le principe du « premier arrivé, premier servi », en fonction des postes vacants, des qualifications et du lieu du stage. En outre, le Programme national de stages fournit également aux diplômés une prestation mensuelle pour leurs dépenses de base. Depuis 2018, pas moins de 13 423 jeunes diplômés ont bénéficié du Programme.

206. En décembre 2022, le Programme de lutte contre la pauvreté bénéficiait à 31 524 femmes et 10 416 hommes. Parmi eux, on comptait 3 547 jeunes, dont 2 661 femmes et 886 hommes.

207. Un recensement des pauvres a été entrepris dans quatre districts particulièrement défavorisés (Letlhakeng, Tutume, Charleshill et Gumare), ce qui a permis de mettre au point des interventions appropriées et rapides. L'application des recommandations, telles que l'aide à l'accès aux marchés pour les produits locaux, est en cours.

208. La lutte contre la pauvreté touchant les enfants et la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre passe par la mise en œuvre de programmes qui facilitent l'accès à l'éducation, ainsi qu'à une alimentation et à des soins de santé appropriés. Parmi ceux-ci figure le programme de Développement de la petite enfance, dont l'objectif est de concilier les deux espaces dans lesquels évolue l'enfant : la maison et l'école.

209. Le Botswana a lancé un programme national de repas scolaires pour tous les enfants, de la maternelle à la septième année d'études, dans toutes les écoles publiques. Le programme fournit deux repas chauds par jour à 364 859 élèves issus de 764 écoles primaires publiques partout à travers le pays. Ces repas comprennent un petit-déjeuner le matin avant le début des cours et un repas en milieu de matinée. Un troisième repas est offert à 23 049 élèves vivant dans des zones reculées ou appartenant à des communautés vulnérables. Le programme de repas scolaires s'adresse également aux élèves de l'enseignement secondaire.

210. La création d'emplois et de richesses demeure une priorité pour le pays. À ce titre, le Botswana entend poursuivre l'exécution de programmes ciblés d'émancipation économique des citoyens qui mettent tout particulièrement l'accent sur les femmes, les jeunes et les autres membres vulnérables de la société. Au nombre de ces programmes, on compte plusieurs initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes, ainsi que le fonds de développement de la jeunesse et le Programme de lutte contre la pauvreté. L'action positive en faveur des groupes ciblés est renforcée, entre autres, par la loi sur l'inclusion économique, la Stratégie de développement économique local et la loi relative à la passation des marchés publics.

211. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise en place d'infrastructures dans les zones rurales, ce qui a permis d'améliorer l'environnement d'investissement et l'accessibilité des services. Il s'agit notamment d'infrastructures d'approvisionnement en électricité et en eau, de routes, de logements, d'installations sanitaires, de technologies de l'information et des communications (TIC), ainsi que d'infrastructures d'exploitation des sources d'énergie renouvelables. En 2020, le taux d'électrification du pays s'élevait à 72 % (90,74 % dans les zones urbaines et 26,38 % dans les zones rurales), tandis que 203 villages étaient reliés au réseau des TIC dans le cadre du projet SmartBots.

212. Afin d'accélérer le développement des infrastructures et d'accroître les possibilités d'emploi au niveau local, le Gouvernement botswanaise a lancé un programme de projets communautaires dans l'ensemble des 57 collectivités du pays au cours de l'exercice 2017-2018. Ce programme est doté d'un financement annuel total de 570 000 dollars, chaque circonscription recevant 100 000 dollars. Depuis sa création, il a permis la construction de salles de classe, de réseaux d'évacuation des eaux de ruissellement, de routes, de crèches, de maisons d'hôtes et de systèmes d'éclairage publics.

213. Le Botswana continue de mettre en valeur le capital humain par le renforcement des compétences et de la formation, notamment la formation technique et le renforcement des compétences des plus démunis.

214. Pour atténuer les conséquences de la COVID-19, le Gouvernement a adopté les directives de financement de l'Agence pour le développement de l'entrepreneuriat citoyen en 2020. Les lignes directrices visent à rendre plus accessible le financement

de la création et de l'expansion des entreprises. Elles sont également conçues pour protéger les femmes et les hommes des conséquences de la pandémie de COVID19, les prêts ne nécessitant pas de garantie jusqu'à 500 000 dollars. En outre, l'Agence pour le développement de l'entrepreneuriat citoyen a créé Letlhabile Product qui, à ce jour, a aidé un total de 494 entreprises dirigées par des femmes, pour une valeur de 2,2 millions de dollars américains en 2021, ce qui a permis la création de 5 494 emplois. La loi sur l'inclusion économique de 2022 fait partie des mesures prises dans ce cadre. En outre, le Gouvernement, par l'intermédiaire de l'Agence pour le développement de l'entrepreneuriat citoyen, a aidé 9 065 entreprises dirigées par des femmes pour un montant de 13,2 millions dollars, créant ainsi des emplois pour 16 160 personnes depuis avril 2014 jusqu'à la fin du mois de janvier 2021.

215. Le Gouvernement continue de mettre en place des filets de sécurité sociale pour protéger les groupes vulnérables de l'extrême pauvreté, de la malnutrition et des maladies. Il a notamment mis en place le Programme pour les indigents, Ipelegeng (Programme de travaux publics) dont la majorité des bénéficiaires sont des femmes, le Programme d'alimentation des moins de cinq ans, le Programme de prise en charge des orphelins et des enfants vulnérables, la Pension de vieillesse ainsi que l'Allocation d'invalidité.

Article 14 **Femmes rurales**

216. La population rurale du Botswana représente environ 30 % de la population totale. Si les infrastructures et les services se sont améliorés, la pauvreté reste élevée dans les zones rurales, la majorité des ménages ruraux continuant à dépendre d'une agriculture de subsistance dans des conditions climatiques difficiles, ainsi que de faibles revenus provenant d'entreprises informelles. Le pourcentage de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est plus élevé dans les zones rurales (7,4 %) que dans les zones urbaines (1,3 %).

217. Les inégalités de genre dans le secteur, comme le fait que les hommes ont davantage accès aux terres, à la propriété et au contrôle des terres, au crédit/financement, à l'information, à la technologie, aux marchés et aux services d'appui à l'agriculture, continuent d'être combattues par une programmation tenant compte de la dimension de genre. Les initiatives telles que le Programme de soutien intégré au développement de l'agriculture arable et le Programme de gestion du bétail et de développement des infrastructures bénéficient à un plus grand nombre de femmes que d'hommes. Le rapport de l'enquête d'évaluation de l'impact du Programme de gestion du bétail et de développement des infrastructures (LIMID II) publié en février 2017 indique que 70,3 % de femmes et 29,7 % d'hommes en ont bénéficié. Ces chiffres concernent le volet « pauvres en ressources » du programme, dans le cadre duquel les personnes possédant jusqu'à quatre bovins ou jusqu'à 20 petits animaux reçoivent des poulets et des petits animaux afin d'améliorer leurs moyens de subsistance. Le volet « infrastructures », qui comprend les forages d'eau, l'élevage, l'aide au fourrage et les abattoirs, a été confié à des syndicats d'agriculteurs plutôt qu'à des individus. Les hommes semblent bénéficier davantage de ce volet que les femmes, puisqu'ils constituent la majorité des bénéficiaires.

Partie IV

Article 16 **Mariage et vie familiale**

218. La loi de 2021 portant modification de la loi sur les biens des personnes mariées prévoit l'enregistrement des biens des personnes mariées. Cela permet d'assurer la

transparence concernant la propriété des biens entre personnes mariées et de limiter ainsi l'accaparement des biens.

Difficultés

219. Le principal obstacle à la mise en œuvre effective de la Convention est l'insuffisance des ressources consacrées au développement des capacités institutionnelles.

Atténuation des risques

220. Le Gouvernement continue de fournir des ressources, bien que limitées, à diverses entités, y compris la société civile, à l'appui du Programme national sur l'égalité des genres. En outre, il collabore avec les partenaires de développement, le secteur privé et d'autres pays pour apprendre les meilleures pratiques.
